



Rapport de transparence



KPMG. Make the Difference.*

*KPMG. Pour Faire la Différence.

SOMMAIRE

ÉDITO	3		
QUI SOMMES-NOUS ?	5		
La puissance du modèle multidisciplinaire	6		
Du global au local	10		
L'innovation au service d'un progrès partagé	11		
NOTRE STRUCTURE ET NOTRE GOUVERNANCE	13		
Notre Structure	14		
Notre Gouvernance	16		
LA QUALITÉ AU CŒUR DE NOTRE ACTIVITÉ	18		
Notre SoQM : fondamental pour la qualité de nos services	19		
Notre culture et nos valeurs	21		
Indépendance, intégrité, éthique et objectivité	26		
Sélection rigoureuse des clients et des missions	31		
Expertise et excellence technique	33		
Nouvelles technologies digitales	36		
Réaliser des services de qualité	39		
		3	Communication efficace 42
			Notre engagement vers l'amélioration continue : surveiller et remédier 44
			Evaluation des risques pour la qualité 47
			Compétences diversifiées de nos équipes 48
			INFORMATIONS FINANCIÈRES 52
			RÉMUNÉRATION DES ASSOCIÉS 54
			DÉCLARATION DE LA DIRECTION 56
			ANNEXES 58
			Annexe 1 : Liste des entités d'intérêt public (EIP) 59
			Annexe 2 : Liste des membres du réseau KPMG au sein de l'UE et de l'EEE 67
			Annexe 3 : Liste des personnes physiques du cabinet exerçant en leur nom propre 69
			Annexe 4 : Liste des membres du Conseil de surveillance de KPMG en France 69

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

ÉDITO

par Marie Guillemot, Présidente du Directoire et Pierre Planchon, Associé responsable de l'Audit

Nous avons le plaisir de vous présenter notre rapport de transparence pour l'exercice clos le 30 septembre 2023.

L'année 2023 a été marquée par la réussite de plusieurs projets majeurs pour KPMG, contribuant significativement à renforcer la qualité de nos missions d'audit et à créer notre différence :

- Conformément à la nouvelle norme ISQM1, nous avons effectué en novembre 2023 la première évaluation annuelle de notre système de gestion de la qualité (SoQM) en France. Nous avons la satisfaction de pouvoir confirmer qu'au 30 septembre 2023, notre SoQM fournit l'assurance raisonnable que les objectifs du système sont atteints.
- Nous travaillons avec nos clients pour les préparer à l'entrée en vigueur, dès 2024 pour les premières entreprises concernées, de la nouvelle directive sur le rapport de durabilité (CSRD), en améliorant la transparence,

la fiabilité et la comparabilité des informations relatives à l'agenda ESG (Environnement, Social, Gouvernance). Cette directive constitue un levier essentiel pour encourager les entreprises à investir dans leur transformation vers des modèles économiques à impact positif.

- Dans un environnement en pleine accélération technologique, nous proposons une expérience d'audit entièrement numérique pour un service plus efficace et plus homogène. Nous avons déployé KPMG Clara, notre plateforme d'audit digitale, sur la quasi-totalité de nos dossiers. L'intelligence et l'agilité de cet outil associées à l'expérience de nos équipes et à nos méthodologies d'audit augmentent la profondeur, la fiabilité et la robustesse de nos analyses, pour transformer la donnée en valeur ajoutée. Nous investissons massivement dans l'intelligence artificielle (IA), l'automatisation, la cybersécurité et les outils d'analyse de données pour renforcer la précision de nos diagnostics, identifier les risques et révéler les opportunités de création de valeur. Nos alliances mondiales avec Microsoft et MindBridge nous aideront à exploiter la puissance de l'IA dans nos audits.

Nos 11 000 collaborateurs sont au cœur de tous ces succès. Parce que notre capital humain est notre plus grande richesse, nous nous engageons en tant que Cabinet à mission, à faire grandir nos talents vers l'excellence au sein d'une culture inclusive et attentive. Tous nos collaborateurs ont accès à des formations multidisciplinaires ou très techniques, de management ou de développement personnel, ou encore à des échanges en matière d'éthique avec le management du cabinet. Et dernièrement, grâce à notre *Impact Academy*, nous investissons massivement dans les formations ESG et en particulier sur les sujets d'assurance et de reporting extra-financier. Nous nous soucions aussi d'instaurer un cadre de travail fondé sur la confiance et l'autonomie, tout en insistant sur le droit à la déconnexion, en respectant l'équilibre de vie entre vie personnelle et professionnelle et en mettant en place diverses mesures en faveur de la parentalité.

Dans un contexte de tensions sociales et géopolitiques, de désinformation, de cyberattaques, de crises multiples, le monde n'a jamais eu autant besoin de confiance.

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

Cette confiance, nous contribuons depuis 100 ans à la bâtir pour l'ensemble de l'économie française. Elle est au cœur de notre raison d'être. A travers notre métier historique d'auditeurs, nous œuvrons pour assurer la fiabilité des chiffres et la sincérité des informations financières et extra financières des entreprises. C'est la condition indispensable pour permettre aux entreprises, marchés financiers, investisseurs, régulateurs, mais aussi au grand public, de décider de façon éclairée.

Cette mission d'acteur de confiance se nourrit des valeurs d'Intégrité, d'éthique, mais aussi d'indépendance et d'esprit critique qui sont au cœur de notre culture d'entreprise. Nos clients peuvent compter sur notre approche intransigeante de la qualité. La qualité de nos audits et de nos services d'assurance reste notre priorité absolue. Ils peuvent également compter sur notre capacité à anticiper les évolutions réglementaires et à faire usage des technologies les plus pointues.

Ce rapport est établi en application des dispositions de l'article 13 du règlement européen UE n°537/2014 du 16 avril 2014 et de l'article R. 823-21 (Décret n° 2016-1026 du 26 juillet 2016) du code de commerce. Il concerne KPMG Associés, ainsi que les autres sociétés d'exercice professionnel filiales de KPMG Associés en France (ci-après collectivement dénommées « le cabinet » ou « KPMG en France » ou « nous »), qui sont titulaires de mandats de commissaire aux comptes de personnes ou d'entités d'intérêt public, et dont la liste figure en annexe.

Cet engagement est renforcé par notre statut d'entreprise à mission qui place la conciliation de la performance et de la responsabilité environnementale, sociale et sociétale au centre de notre stratégie et de notre travail journalier.

Pour KPMG, la confiance n'est pas un concept, c'est le lien très fort que nos associés et nos 11 000 collaborateurs tissent au quotidien auprès de nos clients. C'est la coopération et l'intelligence collective que nous voulons créer avec l'ensemble de nos parties prenantes pour tracer la voie vers une nouvelle prospérité plus juste, plus responsable et plus durable.



Marie Guillemot

Présidente du Directoire de KPMG en France



Pierre Planchon

Associé responsable de l'Audit et de la Qualité de KPMG en France



Qui sommes-nous ?

KPMG réunit les activités d’Audit, de Conseil, de Services Juridiques et Fiscaux, d’Expertise Comptable et de Gestion sociale, pour accompagner le développement et la transformation des entreprises vers un nouveau modèle de prospérité plus durable et responsable.

Entreprise à mission depuis 2022, KPMG fédère autour de sa raison d’être ses 11 000 collaborateurs, engagés à bâtir la confiance des organisations en conciliant performance financière et impact positif.

La raison d’être de KPMG en France

Au cœur de l’économie, des territoires, de la société, nous œuvrons et innovons avec passion pour bâtir la confiance, allier performance et responsabilité, et faire grandir les talents.



La puissance du modèle multidisciplinaire

Depuis plus de 100 ans, le développement de KPMG en France s’appuie sur un modèle opérationnel multidisciplinaire qui permet d’offrir :

- à ses clients, un accompagnement holistique dans leurs enjeux de transformations et de performances financières et extra-financières. Ils ont accès à un large éventail de services, d’analyses et d’expertises ;
- à ses collaborateurs, de multiples opportunités de carrières pour construire un parcours d’engagement et d’excellence. Chacun peut grandir, évoluer, se développer et contribuer dans des disciplines variées, au service de tous les secteurs de l’économie, du grand groupe international à la startup et l’entrepreneur de terrain ;
- à l’ensemble de ses parties prenantes, solidité et résilience pour relever les défis d’aujourd’hui et les enjeux de demain. Le modèle multidisciplinaire a prouvé sa capacité à bâtir une société de confiance, à protéger l’intégrité des marchés financiers et à contribuer à la création de valeur à long terme.

Audit

Notre métier historique en pleine transformation pour améliorer la fiabilité des informations financières et extra-financières

Métier fondateur de notre cabinet, l'audit est au cœur de nos activités, favorisant une culture d'intégrité, d'indépendance et de prévention des risques dans tous nos services.

KPMG investit massivement dans la digitalisation de l'audit pour élaborer des solutions et des services dans les domaines de l'intelligence artificielle, de l'automatisation, de la cybersécurité ou encore des *Data & Analytics*. L'objectif est triple : renforcer la précision des analyses, identifier les risques spécifiques, et détecter dans les process, les opportunités de création de valeur.

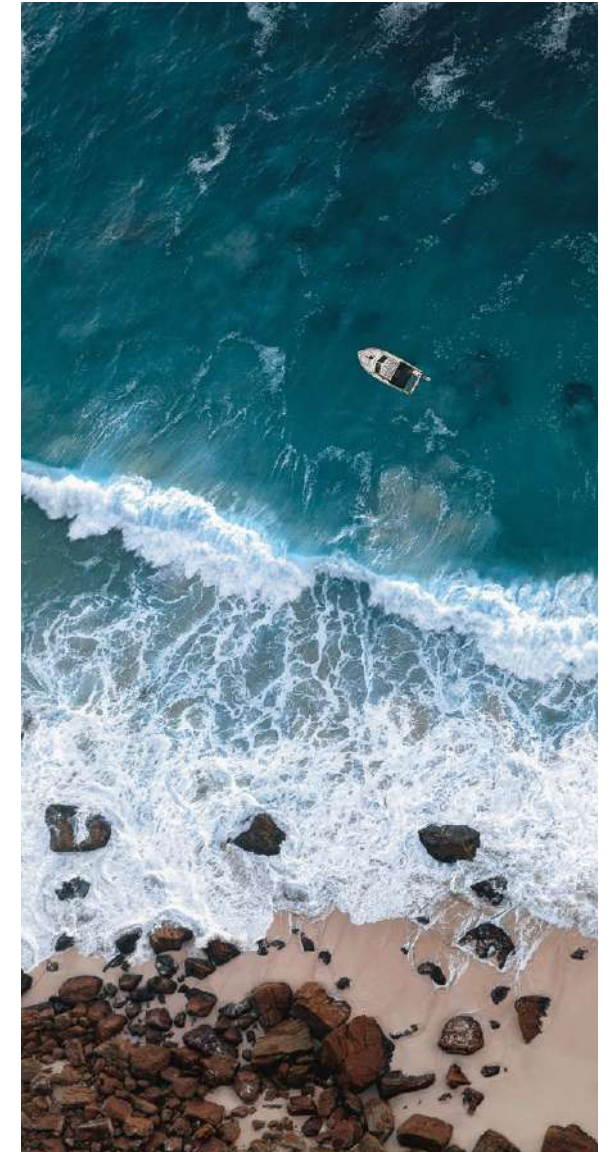
Nos équipes d'audit certifient les comptes et les informations extra-financières de nombreuses entreprises en France, allant des PME aux sociétés du CAC 40. Les entreprises jusqu'à présent responsables de leurs résultats, sont désormais amenées à être également soucieuses de leur impact. KPMG accompagne ses clients dans la présentation d'une information fiable et sincère, socle fondamental de la confiance des marchés.

Conseil

Inspirer la confiance et impulser le changement vers l'élaboration de modèles d'entreprises plus durables et responsables

Nos activités de conseil accompagnent les virages stratégiques et opérationnels de nos clients tout en assurant une bonne maîtrise des risques. Nous conjugons vision prospective, réflexion stratégique et excellence opérationnelle. Nous proposons une expérience unique à nos clients, qu'ils soient CAC40, SBF120 ou *Private Equity*, ainsi qu'au tissu économique des ETI grâce à la puissance de nos activités dans les territoires. Nous aidons à anticiper les profondes mutations de l'économie et à dynamiser une performance durable. Guidées par le sens, concentrées sur les résultats, nos missions de conseil s'inscrivent résolument dans la culture de la confiance et de la co-construction où l'humain est au cœur de la relation.

Grâce à notre portefeuille de solutions innovantes, nos expertises sectorielles et la parfaite connaissance des enjeux métiers, les activités de conseil et de *Deal* aident les entreprises, dans chacun de leurs défis, à générer de la valeur à tous les niveaux de leur organisation.





Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes



Expertise Service Conseil

Pour que les entrepreneurs et dirigeants puissent décider en confiance

Implantée sur l'ensemble du territoire, l'activité Expertise Service Conseil (ESC) accompagne les entrepreneurs, dirigeants de TPE, PME et du secteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Cette activité réunit des partenaires de confiance, des décideurs, capables non seulement de prendre en charge des missions du quotidien (comptabilité, paie), mais également d'éclairer des décisions capitales. Dans un conseil de proximité, à l'écoute des besoins, ces partenaires mobilisent toutes les expertises du cabinet.

KPMG Pulse réunit l'ensemble des offres d'accompagnement des entrepreneurs et dirigeants de TPE, PME et du secteur ESS. KPMG Pulse est aussi une plateforme digitale et permet l'accès à des solutions technologiques efficaces, grâce auxquelles les décideurs peuvent disposer d'outils robustes et de tous les indicateurs de performance nécessaires pour piloter avec fluidité leur activité.

Droit et Fiscalité

La conformité juridique et fiscale connectée aux enjeux de demain

KPMG Avocats conseille les entreprises dans tous les domaines du droit des affaires, du droit social et de la fiscalité, dans leurs opérations courantes comme exceptionnelles.

Il accompagne les grands groupes français et internationaux, mais aussi les ETI et groupes familiaux, les PME/TPE et les startups face aux nouveaux enjeux de leurs marchés et de leurs secteurs : croissance en France ou internationale, digitalisation de l'économie, construction de modèles d'affaires plus responsables ou sécurisation des nouveaux modes de travail.

Chaque jour, les professionnels de KPMG Avocats œuvrent à construire un cadre juridique et fiscal afin de sécuriser les activités, favoriser le développement du business et contribuer à la croissance des entreprises.

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

Partenaire de confiance depuis 100 ans





Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

Du global au local

La singularité de nos positions géographiques

Le rayonnement international de KPMG dans le monde

KPMG favorise la coopération et la mutualisation sur tous les continents pour maintenir la confiance et garantir l'excellence et la qualité d'un service homogène.

KPMG est une structure internationale qui fédère des cabinets indépendants, spécialisés en Audit, Conseil, Droit et Fiscalité. Aujourd'hui présents dans 143 pays, nous comptons 273 000 professionnels à travers le monde.

Un maillage territorial unique en France

KPMG en France réunit plus de 11 000 professionnels dédiés à la performance économique et financière des institutions et des entreprises de toute taille, dans tous les secteurs et sur l'ensemble du territoire grâce à ses 200 bureaux. KPMG est profondément engagé dans le développement du tissu économique français. Le cabinet contribue activement au dynamisme des régions et à la promotion de l'économie territoriale.

Un réseau international présent dans

143 pays

Nombre de collaborateurs dans le monde

273 000

Nombre de bureaux présents en France

200

Nos talents en France

11 000

CA de KPMG dans le monde

36,4 Mrds dollars (+5%)

CA de KPMG en France

1,47 Mrd euros (+7%)

L'innovation au service d'un progrès partagé

À l'heure où la nécessité de se transformer se fait de plus en plus pressante, KPMG prend appui sur l'innovation pour accompagner les entreprises désireuses d'entrer dans l'ère d'une croissance durable et responsable. Cette innovation n'est plus l'apanage du produit, de l'organisation de travail ou de la performance technologique. C'est « l'innovation à impact positif », qui cherche à concilier les performances économiques et technologiques avec les performances sociales, managériales et environnementales. Elle est aujourd'hui le vecteur d'une croissance responsable, du progrès humain et du respect du vivant.

La force de frappe digitale

Les équipes *Connected Tech* rassemblent une communauté de 1 000 consultants passionnés de technologie. Designers, experts en stratégie et transformation, acteurs du changement, *data-scientists*, développeurs, ils accompagnent les entreprises pour qu'elles puissent répondre aux enjeux de l'économie numérique sur toute la chaîne de valeur, depuis la maîtrise de la data jusqu'aux solutions IT.

Dans les métiers d'Audit, la digitalisation démultiplie la performance des experts KPMG en renforçant la précision des analyses, en identifiant les anomalies et en détectant les opportunités de création de valeur. Elle permet en outre d'assurer une meilleure conformité aux normes, telle que la CSRD. Le cabinet s'appuie sur la plateforme KPMG Clara qui offre une collaboration augmentée des équipes, une exécution homogène des travaux d'audit et la création de valeur.

KPMG Innovation Lab

KPMG déploie une innovation à 360°, prospective, ouverte et collaborative. Nous investissons continuellement dans les nouvelles technologies, la formation des collaborateurs et les méthodologies innovantes.

Pour renforcer la compétitivité et la performance des entreprises, nos équipes les aident à bâtir le modèle de l'entreprise connectée, à accélérer leur digitalisation ou bien encore à intégrer la culture de la *data* au cœur des organisations.

L'*Innovation Lab* de KPMG a pour mission d'inspirer et d'accompagner les clients dans leurs démarches d'innovation à impact.

Grâce à notre écosystème d'*open innovation* et nos liens étroits avec les nouveaux acteurs - startups, leaders d'opinion, incubateurs - nos équipes décryptent les signaux faibles, explorent de nouveaux territoires et apportent une vision 360 de l'innovation, pour faire émerger de nouveaux concepts et solutions face à un environnement complexe et incertain.

Nos experts et designers, s'appuient sur nos méthodologies et outils d'innovation. Du prototypage aux tests, nous co-construisons avec nos clients des solutions innovantes qui permettent de transformer challenges et problématiques en opportunités afin de devenir un acteur clé de la nouvelle économie.

L'esprit entrepreneurial

L'énergie de nos talents est notre première source d'innovation. Afin de favoriser leur créativité et de libérer leur potentiel, KPMG a mis en place en 2018 une plateforme dédiée et un programme d'intrapreneuriat. Objectif : transformer leurs projets en solutions innovantes pour nos clients. L'Accélérateur, ouvert à tous les collaborateurs, permet d'expérimenter et de développer de nouvelles offres. Une trentaine de projets ont été incubés depuis 2018, dont un tiers sont désormais proposés à nos clients. *Smart city, process mining, Green Finance, Green Bonds...* : ils sont un reflet fidèle des sujets d'avenir qui mobilisent les collaborateurs du cabinet.

Nos centres d'excellence, moteurs d'innovation sectorielle

Nos experts pluridisciplinaires et transnationaux sont dédiés, chacun, à un environnement économique ou industriel. Ils forment une communauté dont le rôle est de renforcer la coordination technique, de faciliter l'échange d'expériences et de créer de la valeur sur l'ensemble de nos missions. Nos équipes et nos clients bénéficient d'une vision internationale et d'une profonde analyse des évolutions sectorielles majeures qui leur permettent d'anticiper les enjeux économiques ou financiers.

Insights Center, l'expérience de la data

Accueillis physiquement ou virtuellement dans notre espace, connectés au réseau d' *Insights Centers* du monde entier, nos clients bénéficient d'une expérience immersive et personnalisée, pour découvrir les solutions digitales qu'ils pourront adopter demain, convertir leurs données en valeur ajoutée et identifier des leviers de croissance. Nous traitons les sujets de transformation grâce aux dernières technologies d'IA, de RPA, de cloud, de cybersécurité ou de blockchain. Nous dessinons des parcours collaboratifs sur mesure, basés sur des méthodes de facilitation. Nos clients ont également accès à notre *Lighthouse*, le Centre d'Excellence Data de KPMG, dédié aux solutions *datadriven* utilisées dans notre *Insights Center*.

Nos alliances stratégiques

Les alliances avec les champions du numérique sont essentielles pour concrétiser la transformation digitale. Avec Google Cloud, Salesforce, IBM, SAP, Oracle, Workday, Microsoft, Blackline, Stibo Systems, ou encore OneStream, KPMG s'engage et œuvre au renfort de la compétitivité de ses clients et partenaires. L'extension de l'alliance pluriannuelle avec Microsoft sur les capacités des services cognitifs Azure et du copilote d'OpenAI, annoncée en juillet 2023, souligne le choix stratégique de placer la tech au service de l'humain.

Nos acquisitions

Pour agréger de nouvelles compétences, renforcer son expertise sur certains marchés, démultiplier les synergies et disposer d'une offre de service complète, KPMG poursuit sa démarche d'acquisition :

- Blockchain Partners expert des cryptoactifs en 2021 ;
- Silverprod spécialiste des solutions Microsoft en 2022 ;
- Censio Karamba ! expert des solutions SAP en 2023 ;
- et iCom Cloud, *pure player* français des technologies Salesforce, acteur reconnu de la transformation de la relation client (CRM) en 2024.

KPMG dispose d'une offre de service complète et de tous les outils pour accompagner la transformation numérique de ses clients. Il propose une offre intégrée allant du conseil en stratégie jusqu'à la mise en place effective de solutions technologiques pour répondre aux enjeux d'innovation et de création de valeur des organisations.



Notre structure et notre gouvernance



Notre Structure

KPMG en France a adapté sa structure juridique depuis le 1^{er} octobre 2022, afin de mieux répondre aux besoins spécifiques de nos métiers, tout en maintenant une ambition commune et le principe d'appartenance à un même cabinet multidisciplinaire.

KPMG Associés

KPMG Associés est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance, dont plus de 80% des actions sont détenues par des professionnels en exercice salariés de KPMG en France et le solde, par les descendants des familles fondatrices du cabinet.

Les activités Audit, Conseil, Expertise Comptable ainsi que Droit et Fiscalité sont portées par les filiales de KPMG Associés : KPMG S.A., KPMG Advisory, KPMG ESC & GS, KPMG GCMS et KPMG Avocats.

KPMG S.A.

L'activité Audit est portée par KPMG S.A., qui est une société anonyme à conseil d'administration, régie par le Code de Commerce ainsi que par les dispositions légales et réglementaires en vigueur sur l'organisation et l'exercice des professions d'expertise comptable et de commissariat aux comptes. KPMG S.A. a encore plusieurs filiales qui exercent également dans le métier Audit.

Dans la suite de ce rapport, nous désignerons les entités françaises de KPMG par « KPMG en France » ou « le cabinet » ou « nous », et utiliserons « KPMG » pour faire référence à l'organisation mondiale des entités membres du réseau KPMG International.

Le réseau KPMG International

KPMG Associés est membre du réseau KPMG International, qui exerce dans 143 pays dans le monde. Juridiquement distincts et indépendants les uns des autres, les cabinets membres sont affiliés

à KPMG International Limited, une société de droit anglais (*private company limited by guarantee*).

Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International Limited ou les autres cabinets membres. Cette structure confère à chaque pays un pouvoir de décision et une responsabilité pleine et entière. Chaque firme s'acquitte d'une redevance à KPMG International Limited. Celle-ci permet de financer les investissements technologiques, la gestion des talents, la capacité d'innovation et l'organisation d'un corps de contrôleurs indépendants.





Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes



Les cabinets membres s'engagent à respecter les valeurs communes de KPMG (cf. partie [Notre culture et nos valeurs](#)).

KPMG International Limited n'offre aucun service aux clients. Les services sont fournis aux clients par les cabinets membres. Tous les cabinets membres se sont engagés à respecter des politiques communes pour les prestations de services aux clients et à maintenir les niveaux très élevés d'indépendance et d'intégrité. Des contrôles sont régulièrement réalisés afin de s'assurer du respect de ces politiques et engagements par les cabinets membres. Les procédures et les outils du réseau sont complétés par chacun des cabinets membres afin d'être en conformité avec les dispositions légales et réglementaires spécifiques en vigueur dans leurs pays respectifs.

La liste des membres du réseau KPMG exerçant des missions de contrôle légal au sein de l'Union européenne et de l'Espace Economique Européen se trouve dans l'annexe 2.

KPMG est la marque déposée par KPMG International. Il s'agit du nom sous lequel les membres du réseau sont généralement connus. Les droits d'utilisation du nom KPMG font l'objet d'un accord avec KPMG International Limited.

Cet accord contient également l'obligation des membres du réseau KPMG de se conformer aux politiques, procédures et réglementations de KPMG International, y compris les normes de qualité. Cela implique de bénéficier d'une structure d'actionnariat solide ayant la capacité d'adopter des stratégies globales, de partager des ressources, de servir des clients multinationaux, de gérer les risques et de mettre en place des méthodologies et des outils globaux.

Chaque membre du réseau assume la responsabilité de sa gestion et la qualité de son travail.

KPMG en France dispose, conformément aux exigences légales, d'une assurance responsabilité professionnelle.

La gouvernance de KPMG International

Les organes clés de gouvernance et de direction de KPMG International sont le *Global Council*, *Global Board* et *Global Management Team*. Des informations détaillées sur la structure de direction de KPMG International se trouvent dans le [2023 KPMG International Transparency Report](#).

Notre Gouvernance

Le Directoire

Le Directoire de KPMG Associés exerce sa fonction conformément aux dispositions du Code de commerce et aux dispositions légales et réglementaires en vigueur sur l'organisation et l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes.

Il administre et dirige la société sous le contrôle du Conseil de surveillance.

Le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires. Les mandats des membres du Directoire sont d'une durée de quatre ans. Le Directoire actuel a été nommé par le conseil de surveillance et a commencé son mandat en mai 2021.

Le Directoire est composé comme suit :

- Marie Guillemot, Présidente du Directoire ;
- Axel Rebaudières, Directeur général ;
- Jérôme Kieffer, Directeur général.

Marie Guillemot, Axel Rebaudières et Jérôme Kieffer sont experts-comptables et commissaires aux comptes.

Le Comité Exécutif

Le Directoire est assisté par un Comité exécutif qui, outre les trois personnes précédemment désignées, se compose de neuf autres membres. Il a pour mission de mettre en œuvre les objectifs statutaires du cabinet :

- talents : au sein d'une culture inclusive, attentive, ancrée dans nos valeurs, faire grandir tous nos talents vers l'excellence ;
- prospérité : encourager et accompagner nos clients et nos partenaires vers une performance durable ;
- planète : agir ensemble pour préserver la planète et ses ressources ;
- engagement citoyen : nous engager pour le bien commun, l'éducation, l'inclusion, l'entrepreneuriat dans les territoires ;
- gouvernance : vivre nos valeurs, exercer une gouvernance collaborative et ouverte qui promeut l'éthique.

Le Comité exécutif se compose des représentants des différents métiers de KPMG en France, dont l'associé responsable de l'activité d'Audit, Pierre Planchon.

Les membres du comité exécutif sont :

- Marie Guillemot, Présidente du Directoire
- Axel Rebaudières, Directeur général
- Jérôme Kieffer, Directeur général
- Pierre Planchon, en charge de l'Audit et de la Qualité
- Nicolas Richard, en charge des activités Conseil
- Olivier Defline, Directeur des opérations TPME
- Mustapha Oussedrat, Président de KPMG Avocats
- Valentin Ryngaert, en charge du Risk Management
- Leslie Dehant, Directrice des Ressources Humaines et de l'Expérience Talents
- Séverine Lèbre Badré, Directrice des Affaires Corporate
- Patrick Planche, Directeur Financier
- Mathieu Wallich Petit, Responsable Clients et Markets

Le Conseil de surveillance et ses comités

Le Conseil de surveillance dispose d'un pouvoir de contrôle permanent sur la gestion du Directoire. Il exerce sa fonction conformément aux dispositions du Code de commerce ainsi qu'aux dispositions légales ou réglementaires en vigueur sur l'organisation et l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes.

L'Assemblée générale élit les membres du Conseil de surveillance pour des mandats de trois ans. Ceux-ci sont actuellement au nombre de douze (liste disponible en annexe 4).

Le 14 décembre 2022 un nouveau Conseil de surveillance a été élu. Il est présidé par Vincent de Becquevort et le vice-président est François Lambert, tous les deux experts-comptables et commissaires aux comptes.

Le conseil de surveillance contient deux membres représentant les salariés en application de l'article L225-79.2 du Code de Commerce.

Le Conseil de surveillance dispose en son sein de comités. Ceux-ci sont chargés de préparer ses travaux et de formuler des avis et recommandations dans leurs domaines d'intervention respectifs :

- Comité d'audit ;
- Comité d'éthique, de déontologie et du statut des associés ;
- Comité des rémunérations ;
- Comité de stratégie et de suivi de projets.

Les autres entités d'exercice professionnel du cabinet détenues directement ou indirectement par KPMG Associés, disposent d'un dispositif de gouvernance correspondant à leur forme juridique.

Comité d'audit

Le Comité d'audit comprend 5 membres et prépare les travaux du conseil de surveillance dans les domaines suivants :

- les comptes ;
- le budget ;
- le contrôle interne ;
- le contrôle externe.

Comité d'éthique, de déontologie et du statut des associés

Le Comité d'éthique, de déontologie et du statut des associés est chargé de promouvoir les règles d'éthique du cabinet et de veiller à leur strict respect.

A ce titre, lui sont soumises, pour avis et décision, toutes les situations, individuelles et collectives, de manquements à ces règles. Il est également chargé d'étudier les processus professionnels liés à l'éthique et à la déontologie, susceptibles de résulter des missions réalisées par le cabinet et ses filiales et sous-filiales.

Le Comité d'éthique et de déontologie comprend 4 membres.

Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations fixe les modalités et les montants des rémunérations versées aux membres du Directoire. Il comprend 4 membres.

Comité de stratégie et de suivi de projets

Le Comité de stratégie et de suivi de projets est chargé de s'assurer de l'adéquation des investissements réalisés et de la stratégie déployée avec les enjeux de transformation des métiers et les évolutions de l'environnement du cabinet. Il comprend 5 membres.

Le Comité de mission

En 2023, KPMG en France a mis en place son Comité de mission. Ce Comité de mission réunit 8 membres dont les expertises répondent aux objectifs de mission de KPMG et reflètent la diversité de ses parties prenantes.

Engagé aux côtés du Directoire et du Conseil de surveillance de KPMG en France, le Comité de mission assure le suivi de l'exécution de la mission que s'est donnée KPMG à travers sa raison d'être et ses objectifs sociaux et environnementaux.



**La qualité au cœur
de notre activité**



Notre SoQM : fondamental pour la qualité de nos services

Pour que toutes les parties prenantes puissent s'appuyer sur une information financière et extra-financière sincère et des analyses robustes, KPMG s'engage sur la qualité vis-à-vis de ses clients, des marchés financiers, des investisseurs, des régulateurs et du grand public. La qualité de nos audits et de nos services d'assurance est notre priorité et est au cœur de cet engagement.

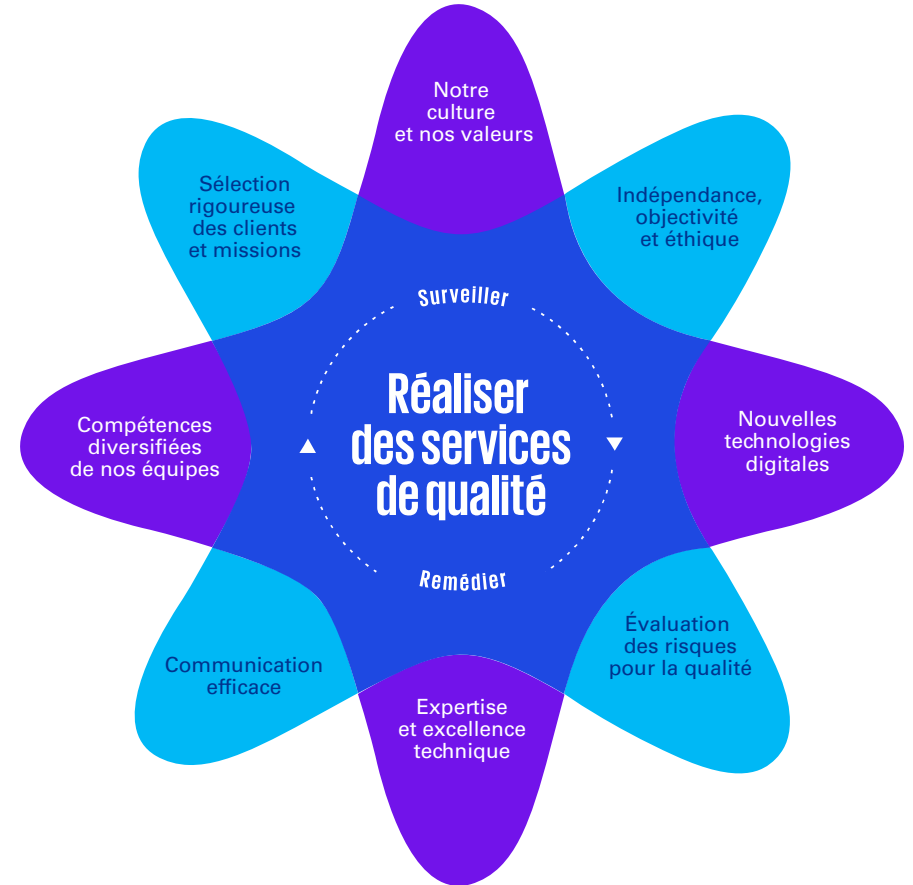
Afin d'assurer un très haut niveau de qualité et pour répondre aux exigences de la norme internationale sur la gestion de la qualité (*International Standard on Quality Management : ISQM,1*) publiée par l'*International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB)*, le réseau KPMG a mis en place des valeurs réaffirmées et un système de gestion de la qualité (*System of Quality Management : SoQM*) renforcé, rigoureux, homogène et aligné sur ces valeurs.

La qualité est au centre de nos préoccupations dans tout ce que nous faisons, nos actions reposent sur nos valeurs qui guident nos pratiques partout dans le monde. Nos valeurs sont décrites page 21 de ce rapport.

Pour soutenir le réseau dans le bon fonctionnement des SoQM des cabinets membres, KPMG International établit des politiques et des procédures, des objectifs de qualité, des risques et des contrôles pour chaque composant du SoQM de manière à rendre les SoQM globalement cohérents au sein du réseau.

Ainsi, KPMG International fournit aux cabinets membres un cadre d'évaluation des risques qu'ils ont convenu d'utiliser pour identifier les objectifs, les risques et les contrôles de qualité spécifiques au cabinet membre. Il fournit également un outil pour opérationnaliser l'évaluation des risques SoQM, l'évaluation et le reporting de chaque cabinet au sein du réseau. Enfin, il apporte conseils et formations et pilote des activités de surveillance du SoQM de chaque cabinet au sein du réseau.

Ce rapport est structuré autour du KPMG *Global Quality Framework*. Il s'agit d'un cadre pertinent pour la qualité de nos services qui se compose de 10 facteurs clés et qui crée les conditions d'un cercle vertueux. Chaque facteur est destiné à renforcer les autres. Ils sont décrits plus en détail dans les sections suivantes du présent rapport et sont reflétés au sein des politiques internes de KPMG. Les facteurs du *Global Quality Framework* couvrent les 10 composants de notre SoQM.





Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

Nous avons réalisé des investissements significatifs pour renforcer la cohérence et la solidité de notre système de gestion de la qualité dans l'ensemble de notre réseau mondial et de le faire évoluer en continu afin de répondre aux exigences de la norme internationale sur la gestion de la qualité ISQM1, entrée en vigueur le 15 décembre 2022.

Notre *Global Quality Framework* répond également aux exigences du *Code of Ethics for Professional Accountants*, publié par l'*International Ethics Standards Board for Accountants* (IESBA).

Il permet à KPMG en France de répondre aux attentes de nos clients et de nos régulateurs. Il intègre les règles et normes émises d'une part par les organismes de normalisation et de supervision de nos métiers à savoir, le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables (CSOEC), la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC), la Haute Autorité de l'audit (H2A), l'*International Federation of Accountants* (IFAC) et d'autre part par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et le *Public Company Accounting Oversight Board* (PCAOB).

Le *Global Quality Framework* facilite le respect des règles de l'*American Institute of Certified Public Accountants* (AICPA), de la loi Sarbanes-Oxley de 2002, de la réglementation de la SEC, et de la loi *Dodd-Frank*.

Ce rapport a vocation d'expliquer l'approche de KPMG en matière de qualité pour les missions d'audit et d'assurance. Cependant, il peut également être utile

aux parties intéressées par les services de conseil, d'expertise comptable, de fiscalité et de droit de KPMG en France, car le système de gestion de la qualité de KPMG s'applique à tous nos métiers.

ISQM 1 : Amélioration de la qualité en continu

L'objectif principal de la norme ISQM1 est de renforcer la qualité des missions d'audit et d'assurance en inscrivant plus d'uniformité et de rigueur dans les processus de gestion de la qualité des cabinets réalisant des missions d'audit, d'examen limité d'états financiers, ou d'autres missions d'assurance ou des services connexes.

La norme ISQM1 traite de la responsabilité du cabinet en matière de qualité, grâce à un système de gestion de la qualité. Elle énonce une approche proactive et axée sur les risques. Elle demande aux firmes d'audit de concevoir, mettre en place et faire fonctionner un système de gestion de la qualité (SoQM).

L'évaluation annuelle du SoQM vise à donner une assurance raisonnable que le cabinet atteint ses objectifs en matière de qualité. Au-delà des aspects concernant le leadership, la norme accroît le focus sur la culture d'entreprise au sein des cabinets d'audit et de conseil. Elle requiert explicitement que le cabinet démontre un engagement en matière de qualité au travers de sa culture et que ce même engagement soit décliné dans tout le cabinet. L'évaluation du SoQM permet l'évaluation de l'atteinte des objectifs fixés et des constatations ainsi que l'identification de potentielles déficiences qui nécessiteront des mesures correctrices.

La première évaluation annuelle de notre SoQM a été réalisée en novembre 2023.

Sur la base de l'évaluation annuelle du système de gestion de la qualité du cabinet au 30 septembre 2023, nous concluons que le système de gestion de la qualité de KPMG en France fournit au cabinet l'assurance raisonnable que les objectifs du système sont atteints.

La déclaration de la direction relative au contrôle de la qualité, à l'indépendance et à la formation en application des dispositions prévues à l'article R 823-21 du code de commerce, se trouve en page 56.

Notre culture et nos valeurs

Des valeurs claires et un solide code de conduite

Nos valeurs

Nos valeurs représentent ce en quoi nous croyons, et ce qui importe pour nous en tant que personne morale. Elles orientent notre conduite, jour après jour, guident nos actes et nos décisions, mais aussi notre manière de travailler, en interne et avec nos clients et toutes nos parties prenantes. Elles guident les pratiques de nos professionnels, partout dans le monde. Elles fondent la culture du cabinet, ouverte, responsable et inclusive.



Être intègre, c'est être honnête, juste et fidèle à nos engagements, cohérent dans nos actes et nos décisions, à la fois en interne et en dehors du travail. Nous assumons nos responsabilités et répondons de notre conduite quotidienne. Nous respectons en permanence les normes morales et éthiques les plus strictes, même sous pression. Nous tenons nos promesses et montrons aux autres l'exemple à suivre.



Viser l'excellence, c'est fournir sans relâche un travail de qualité qui respecte les normes professionnelles les plus strictes. Pour y parvenir, nous faisons preuve de curiosité et nous nous engageons personnellement à nous former. Nous cherchons constamment à améliorer notre pratique grâce aux informations et aux observations recueillies, nous sommes ouverts aux nouveaux défis et attentifs aux commentaires car c'est ainsi que nous nous perfectionnons et que nous nous améliorons.



Être courageux, c'est être ouvert aux nouvelles idées et être conscient des limites de nos propres connaissances et expériences. C'est faire preuve d'esprit critique et poser des questions au moindre doute. Nous prenons la parole lorsque nous constatons ce qui nous semble être une irrégularité, et nous soutenons ceux qui ont le courage de s'exprimer. Être courageux, c'est oser sortir de sa zone de confort.



Nous travaillons mieux lorsque nous travaillons ensemble : en équipe, entre équipes et en travaillant avec d'autres personnes en dehors de notre organisation. Travailler ensemble est crucial car la collaboration influe sur les opinions et stimule la créativité. Nous accueillons des personnes d'horizons divers, aux parcours, aux compétences et aux expériences personnelles variés et nous veillons à la représentation de la diversité. Nous sommes attentifs aux autres et les traitons avec considération. Nous nous efforçons de créer un environnement inclusif où chacun se sent à sa place.



Pour le meilleur, c'est adopter une vision à long terme, même dans nos choix quotidiens, car nous aspirons à bâtir un KPMG plus fort pour l'avenir. Nous ne perdons jamais de vue notre mission primordiale, qui est de renforcer la confiance dans les marchés de capitaux et dans l'économie. Nous sommes porteurs d'un changement durable et positif au sein de nos communautés locales et de la société au sens large, et nous cherchons à rendre le monde meilleur.



Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

Code de conduite de KPMG

KPMG en France a adopté le Code de conduite mondial de KPMG, comme tous les autres membres du réseau. Ce code reflète l'engagement du cabinet en matière de déontologie et d'intégrité. Il est basé sur les valeurs de KPMG et détaille les principes de comportement éthique attendus de tous les associés et de tout le personnel. À cet effet, les professionnels du cabinet suivent une formation déontologique annuelle sur les différents sujets relevant du Code de conduite et attestent, chaque année, qu'ils se comportent conformément au code.

Le Code de conduite exige des associés et de l'ensemble du personnel du cabinet de respecter les règles suivantes :



Agir dans le respect des lois, des réglementations et normes applicables, et en conformité avec les règles de KPMG en France



Respecter la confidentialité des données de nos clients, respecter la vie privée de chacun et protéger les données personnelles



Travailler avec des clients et des partenaires appropriés, qui respectent nos valeurs



Assurer une concurrence loyale



Exiger la qualité



Instaurer un environnement inclusif dans lequel chacun peut s'épanouir



Préserver notre objectivité et notre indépendance en toutes circonstances



Aider nos collaborateurs à être exceptionnels



Ne pas tolérer les infractions à la loi ou les manquements à l'éthique, que ce soit de la part du personnel de KPMG en France, de nos clients ou de nos fournisseurs ou des agents publics avec lesquels nous sommes en relation



Être une entreprise responsable



Gagner la confiance du public en général



Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

Chaque individu est invité à signaler toute activité qui pourrait être considérée comme illégale ou en violation de nos valeurs, de nos politiques, des lois, des règlements ou des normes professionnelles en vigueur.

Plusieurs procédures et canaux de communication sont établis afin que nos employés puissent signaler les éventuelles difficultés en matière d'éthique et de qualité. Les mesures de répression sont interdites contre toute personne qui rapporterait des faits suspects de bonne foi. Toute violation de cette interdiction est assujettie aux sanctions disciplinaires de KPMG en France.

KPMG International a mis en place une [hotline](#), service en ligne à l'attention de tous les associés, employés, clients ou tout autre tiers destiné à signaler de façon confidentielle leurs inquiétudes face à certaines activités que pourraient exercer KPMG International, un pays membre du réseau ou un membre du personnel.

En complément de cette hotline, KPMG en France a mis en place [un système confidentiel d'alerte éthique](#). Les collaborateurs ont ainsi la possibilité de signaler leurs préoccupations ou leurs soupçons quant à d'éventuels manquements en matière de comptabilité, de contrôle interne, d'audit, de délit bancaire et financier, de corruption, de blanchiment d'argent, de violations des lois, des normes professionnelles ou éthiques, de politiques internes de KPMG. Cette Hotline est un gage supplémentaire d'une conduite professionnelle respectueuse des principes d'intégrité, d'objectivité et d'indépendance.

Chez KPMG en France, nous surveillons régulièrement le respect des valeurs KPMG à l'aide de l'enquête interne annuelle, la *Global People Survey* (GPS). Des informations complémentaires sur la GPS sont données en page 42 de ce rapport.

Tone at the top

L'engagement de la gouvernance de KPMG International et de chaque membre du réseau, est axé vers la qualité et l'excellence professionnelle. Notre culture est basée sur l'intégrité, la responsabilité, la qualité, l'objectivité, l'indépendance, et l'éthique, qui sont essentielles pour un cabinet qui effectue des audits et d'autres services sur lesquels s'appuient les parties prenantes et les investisseurs.

Une gouvernance au service de la qualité et de la gestion des risques

KPMG en France prouve au quotidien son engagement pour l'intégrité, la qualité, l'objectivité, l'indépendance et l'éthique par ses actions et ses communications auprès de ses clients, des parties prenantes et du grand public. Notre gouvernance, en donnant le bon *Tone at the top* et guidée par le devoir d'exemplarité, s'investit sans faille pour garantir cette excellence professionnelle.

L'évaluation annuelle des membres du Directoire et du Comité exécutif est effectuée après obtention de l'avis du président du *Global Steering Group* concerné. Cette évaluation est basée sur la performance, y compris la qualité et les activités Risk Management. Les personnes suivantes sont les responsables de KPMG en France pour la qualité et la gestion des risques.

La Présidente du Directoire

En conformité avec les principes de la norme ISQM1, la Présidente du Directoire de KPMG en France, Marie Guillemot, a la responsabilité ultime de notre système de gestion de la qualité.

Les responsables des différents métiers au sein du Comité exécutif

Les responsables métier (Audit, Conseil, Expertise Service Conseil ainsi que Droit et Fiscalité) sont en charge de s'assurer de la qualité des services délivrés dans chacun des métiers. Ils veillent à respecter les procédures de Risk Management mises en place par le cabinet.

L'associé responsable de l'audit et de la qualité est en charge de maintenir la qualité de l'audit. Cela comprend :

- donner le bon *Tone at the top* en faisant preuve d'un engagement indéfectible à l'égard de l'excellence professionnelle la plus élevée, y compris l'esprit critique, l'objectivité, l'éthique et l'intégrité ;
- développer et mettre en place des stratégies de maîtrise des connaissances et des compétences nécessaires pour les associés et les collaborateurs afin d'assumer leurs responsabilités professionnelles et de respecter les exigences en termes de qualité ;
- collaborer avec le Risk Management Partner Audit afin de surveiller et aborder les enjeux de la qualité d'audit et du risque.



Le Risk Management Partner

Le Risk Management Partner est responsable de notre système de gestion de qualité, de la gestion des risques et de la conformité aux règles et procédures. Le Risk Management Partner de KPMG en France est membre du Comité exécutif et échange régulièrement avec la Présidente du Directoire.

Si besoin, le Risk Management Partner consulte le Risk Management Partner EMA (Europe, Moyen-Orient et Afrique) ou le *Global Risk Management* de KPMG International.

Il est soutenu par une équipe d'associés et d'autres professionnels des différents métiers, y compris un Risk Management Partner Audit.

KPMG en France a nommé un associé responsable de l'éthique et indépendance (*Ethics and Independence Partner*, E&IP) responsable des politiques et procédures de KPMG en France en matière d'éthique et indépendance.

La gestion des risques exige que tous les cabinets membres du réseau KPMG maintiennent et mènent un processus de gestion des risques d'entreprise « *Enterprise Risk Management* » (ERM). En ce sens, KPMG en France a mis en place un dispositif ERM d'identification, d'analyse et d'évaluation des risques existants et potentiels pour l'ensemble du cabinet, visant à améliorer la qualité, protéger la réputation et augmenter la probabilité d'atteindre les objectifs stratégiques, de conformité, opérationnels et financiers.

L'adéquation et la performance du processus ERM y compris l'efficacité des mesures prévues d'atténuation des risques font l'objet d'un suivi continu par une instance constituée par des membres du Comité Exécutif.

Le CoDir Audit

L'associé responsable de l'audit et de la qualité est entouré d'une équipe d'associés qui constitue le comité de direction du métier audit : le CoDir Audit. Le Risk Management Partner Audit fait partie du CoDir Audit et est en charge de la coordination des actions Qualité.

L'Audit Quality Unit

La qualité de l'audit est au cœur de notre métier et elle constitue un élément fondamental de la confiance du public dans la réputation professionnelle de notre cabinet.

Afin d'accompagner les équipes dans la conduite des missions d'audit, la direction du cabinet a mis en place une équipe dédiée, l'*Audit Quality Unit*, composée d'une associée, de directeurs et senior managers expérimentés.

Ses activités, menées en étroite collaboration avec les départements *Risk Management* et *Department of Professional Practice* (DPP), sont déclinées comme suit :

- accompagnement des équipes d'audit de la mise en place de l'approche d'audit à la finalisation des travaux dans le respect des normes professionnelles et de notre méthodologie pour une sélection de dossiers ;
- mise en place de coachings à la demande sur des sujets spécifiques auprès d'équipes d'audit à Paris ou au sein des bureaux en régions ;
- analyse des causes profondes (*Root Cause Analysis*) pour définir des actions de remédiation ;
- Vérification de la qualité des travaux pour des dossiers considérés comme à risque ;

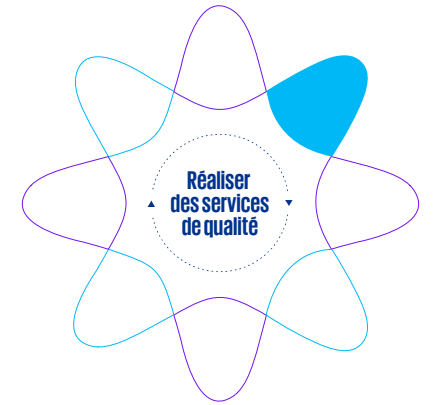
- suivi en temps réel du monitoring des travaux d'audit sur un périmètre de missions d'audit précis ;
- suivi de la mise en œuvre des revues du portefeuille de mandats effectuées afin d'identifier et d'évaluer les missions à risques.

L'Audit Quality Committee

Un comité dédié à la qualité de l'audit a été instauré en novembre 2021, reportant au Directoire. Ce comité, présidé par l'associé responsable de l'audit et de la qualité et comprenant les associés responsables du Risk Management Audit, de la Qualité, du Département technique, du Système de Management de la Qualité et un membre indépendant, est chargé de s'assurer que les initiatives en termes de qualité de l'audit sont mises en œuvre avec rigueur pour atteindre les objectifs approuvés dans le plan d'actions Qualité.



Indépendance, intégrité, éthique et objectivité



Notre politique en matière d'indépendance

L'indépendance de l'auditeur est le pilier de notre profession. Elle est fondamentale pour conserver la confiance du public.

Nous nous engageons à exercer notre profession dans le respect des principes fondamentaux d'éthique professionnelle du réseau KPMG : intégrité, objectivité et indépendance.

Afin de s'assurer que tous nos professionnels se conforment aux exigences les plus strictes en matière d'indépendance, KPMG International a mis en place des politiques et des procédures détaillées, intégrant les exigences du Code d'éthique de l'IESBA. Des outils automatisés sont mis à disposition afin de faciliter le respect de ces exigences. Nous nous assurons de notre

conformité dans le cadre du *KPMG Quality & Compliance Evaluation Program*.

KPMG en France a complété ces politiques afin d'assurer le respect du Code de commerce et du Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Nos politiques et procédures couvrent des domaines tels que l'indépendance personnelle, l'indépendance professionnelle à l'égard des futures entités auditées, les relations post-emploi, les relations financières, l'approbation des services non-audit et la rotation des associés.

L'*Ethics and Independence Partner* de KPMG en France est responsable de mettre en œuvre

et contrôler les politiques et procédures en matière d'éthique et d'indépendance au sein du cabinet.

Tout membre du personnel de KPMG en France qui constate ou suspecte une infraction à nos règles en matière d'indépendance doit informer immédiatement l'*Ethics and Independence Partner*. Tout associé ou collaborateur qui ne respecte pas les politiques adoptées par le cabinet s'expose aux sanctions prévues par le règlement intérieur de KPMG en France. Toute violation significative des règles d'indépendance doit être signalée à la direction de KPMG en France, dès que possible.



Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

Formation et déclaration d'Indépendance

Tous nos associés et collaborateurs doivent suivre une formation sur l'indépendance et l'intégrité au moment de leur arrivée au cabinet, puis annuellement tout au long de leur carrière chez KPMG en France.

À leur arrivée, ils s'engagent à respecter les règles et les procédures du cabinet. Et une fois par an, l'ensemble du personnel confirme dans l'« Engagement Annuel » se conformer aux règles d'indépendance, de confidentialité et de sécurité des moyens informatiques qui leur sont applicables.

Indépendance financière de KPMG en France

Dans le strict respect des règles professionnelles en matière d'indépendance, le cabinet ne peut pas détenir d'intérêts financiers auprès d'une entité auditée, ses entités liées, son management ou sa gouvernance, ni avoir de relations financières interdites avec ces clients et leurs principaux propriétaires.

Toutes les relations financières ainsi que les relations d'affaires avec des entités auditées par KPMG sont soumises à un strict examen, qui permet de s'assurer de leur conformité avec les réglementations applicables et les politiques du réseau KPMG.

Chaque année, KPMG en France vérifie de nouveau cette conformité dans le cadre du *KPMG Quality & Compliance Evaluation Program*.



Indépendance personnelle

En application de la réglementation et des politiques de KPMG International, le cabinet et les professionnels de KPMG participant à un audit ou à une mission d'assurance ne doivent pas avoir de liens personnels, financiers ou professionnels avec l'entité auditée, ou avec l'entité objet de la mission d'assurance, sa direction, ses administrateurs et ses principaux propriétaires, si ceux-ci sont de nature à affecter l'indépendance du cabinet ou de ces professionnels.

Il est interdit à tous les associés et actionnaires du réseau KPMG, quelle que soit leur activité, de détenir des titres des entités auditées par le réseau.

Afin d'assurer le respect des règles françaises et internationales relatives à l'indépendance en matière de placements, le réseau KPMG a mis en place le système KICS (*KPMG Independence Compliance System*), un outil informatisé permettant de recenser les placements financiers détenus par les associés et les collaborateurs ayant un rôle d'encadrement (le Management Group).

KICS facilite la surveillance, en repérant et signalant les placements interdits.

Des audits de conformité sont effectués annuellement, afin de s'assurer de la conformité des déclarations des associés et collaborateurs avec nos exigences en matière d'indépendance personnelle. En 2023, 235 professionnels de KPMG en France ont fait l'objet d'un tel audit.



Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes



Prise de fonctions chez un client audit

Pour toute personne en position d'influencer les résultats d'une mission d'audit ou d'assurance, l'occupation simultanée d'un emploi chez KPMG en France et auprès de l'entité auditée par KPMG en France ou ses sociétés liées est interdite.

Conformément au code de commerce (art. L.821-32), les commissaires aux comptes signataires ne peuvent être nommés dirigeants, administrateurs, membres du conseil de surveillance ou occuper un poste de direction au sein des entités qu'ils contrôlent, moins de trois ans après la cessation de leurs fonctions.

Tout professionnel KPMG en France qui participe à une mission d'audit ou d'assurance, qui souhaite démissionner pour rejoindre l'entité auditée, doit en informer l'*Ethics and Independence Partner* dans les meilleurs délais. Il doit immédiatement arrêter sa collaboration à toute mission concernant ce client.

Conformément au Code de commerce, un membre de l'équipe d'audit qui est commissaire aux comptes inscrit ne peut pas être nommé dirigeant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou occuper un poste de direction au sein de l'entité auditée, ou d'une entité contrôlée ou qui contrôle, pendant une durée d'un an suivant sa participation à la mission de certification.

Indépendance professionnelle à l'égard des futurs clients audit

Avant d'accepter un nouveau client audit, nous nous assurons qu'il n'existe pas de menace à notre indépendance à l'égard de la future entité auditée et déterminons, si nécessaire, les mesures de sauvegarde à mettre en place.

Pour les « Entités d'Intérêt Public » (EIP), l'outil *KPMG Independence Checkpoint* automatise et standardise le processus de vérification de l'indépendance, permettant ainsi de répondre à un nombre croissant d'appels d'offres, dans le contexte de la rotation obligatoire des firmes dans les pays de l'Union Européenne.

Services autres que la certification des comptes

KPMG en France applique des règles strictes pour l'acceptation des services autres que la certification des comptes rendus aux entités auditées par KPMG ou à leur chaîne de contrôle. Nous nous appuyons sur notre système Sentinel, qui a été déployé au sein de notre réseau international et est reconnu par la plupart des régulateurs au niveau mondial.

Les associés en charge des missions d'audit doivent tenir à jour dans Sentinel les organigrammes de leurs clients d'audit.

Pour chaque mission envisagée, une demande est soumise dans Sentinel. L'associé en charge du client audit concerné peut approuver ou refuser la demande après avoir analysé sa compatibilité avec l'audit.

Il est interdit aux membres du réseau de KPMG d'évaluer ou de rémunérer les associés d'audit en fonction de leur succès dans la vente de services autres que la certification des comptes à leurs clients d'audit.

Résolution des conflits d'intérêt

KPMG en France veille à ce que notre indépendance ne soit pas compromise par une situation de conflit d'intérêt. L'analyse des risques de conflits d'intérêts repose également sur l'outil Sentinel.

Le département Risk Management examine tous les risques de conflit identifiés et travaille à résoudre ces conflits avec les associés responsables des missions concernées et les membres du réseau, le cas échéant. Si un conflit potentiel ne peut pas être résolu de façon satisfaisante, la mission est refusée.

Respect des lois, réglementations et lutte contre la corruption

De plus, nos politiques interdisent aux associés et au personnel de KPMG d'offrir, promettre, solliciter ou accepter des cadeaux et des divertissements lorsqu'ils sont de nature à compromettre l'intégrité, l'indépendance, l'objectivité ou le jugement professionnel.

Le respect des lois, réglementations et normes est un élément clé chez KPMG en France. Nous pratiquons en particulier une tolérance zéro à l'égard de la corruption.

Tous les associés et collaborateurs doivent suivre annuellement une formation « L'intégrité chez KPMG : Nous faisons ce qui est juste » : cette formation porte notamment sur le respect des lois, des règlements et des normes professionnelles en lien avec la lutte contre la corruption, y compris le signalement des cas de non-conformité en réalité et en apparence.

Vous pouvez trouver plus d'information sur les politiques anti-corruption de KPMG International sur le site [Anti-bribery and corruption - KPMG Global](#).



Dépendance financière

Les membres du réseau de KPMG sont tenus de consulter le *Regional Risk Management Partner* si les honoraires d'un seul client audit dépassent 10 % du montant total des honoraires audit d'un membre pour deux années consécutives.

Si les honoraires d'un client qui est une entité d'intérêt public et son groupe représentent plus de 15 % du montant total des honoraires audit annuels d'un membre du réseau KPMG, les politiques exigent que la gouvernance du client d'audit soit informée. Si les honoraires dépassent le seuil de 15% pour deux années consécutives, un associé d'un autre membre du réseau KPMG doit être nommé *Engagement Quality Control Reviewer* (EQCR).

Une telle situation ne s'est pas présentée chez KPMG France au cours des dernières années.

Acquisitions et investissements

Si KPMG en France envisage d'acquérir une entreprise ou d'y investir, nous effectuons des procédures appropriées sur l'entité ciblée afin d'identifier et traiter tout problème potentiel en termes de risque et d'indépendance avant la clôture de la transaction.

Des consultations spécifiques avec KPMG International sont requises lors de l'intégration de l'entité dans KPMG France.

Relations d'affaires et fournisseurs

KPMG en France a mis en œuvre des politiques et des procédures afin de s'assurer que ses relations d'affaires et les relations fournisseurs avec des clients d'audit sont conformes aux exigences du Code de Déontologie des Commissaires aux Comptes, du Code d'éthique de l'IESBA et, le cas échéant, avec d'autres réglementations applicables, comme celles de la SEC.

Rotation des signataires et du cabinet

Rotation des Associés et Actionnaires signataires

Les politiques de rotation de KPMG en France sont conformes aux exigences du Code d'éthique de l'IESBA, aux règles américaines de la SEC, quand elles sont applicables, et aux obligations définies par la loi française.

La législation française prévoit qu'un signataire d'une EIP, d'une filiale importante d'une EIP ou de certaines entités faisant Appel à la Générosité Publique, ne peut remplir ce rôle durant plus de six exercices consécutifs dans la limite de sept années.

En France, le département Risk Management, supervise la rotation des signataires et des *Engagement Quality Control Reviewer* (EQCR) et organise des comités de rotation afin de permettre l'affectation des signataires ayant les compétences et expériences nécessaires pour fournir un audit de qualité à nos clients.

Rotation des cabinets

KPMG en France applique les dispositions de l'article 17 de la réglementation européenne relatives à la rotation des cabinets sur les EIP.



Sélection rigoureuse des clients et des missions

La mise en place de procédures rigoureuses d'acceptation et de maintien des clients est un facteur déterminant pour fournir des prestations et des services de haute qualité. Nos systèmes et procédures d'acceptation et de maintien permettent d'identifier et d'évaluer tout risque potentiel avant d'accepter ou de poursuivre une mission avec un client.

Notre processus d'acceptation et de maintien des clients et des missions est coordonné dans notre outil interne CEAC (*Client and Engagement Acceptance and Continuance*). CEAC permet à nos équipes de respecter nos règles d'indépendance, d'identifier et de documenter les facteurs de risques et de faciliter l'évaluation du client et de la mission.

Procédure d'acceptation

Évaluation du client

L'un des outils les plus efficaces de maîtrise de notre risque professionnel est la sélection rigoureuse des clients que nous souhaitons servir.

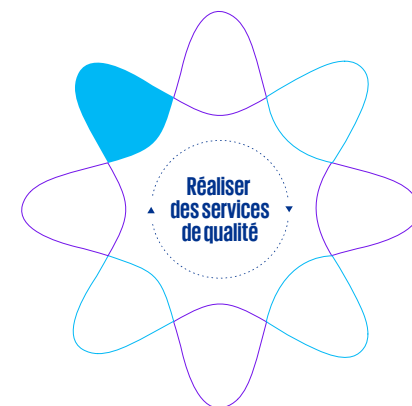
Avant d'accepter un client, une évaluation est effectuée par l'associé en charge de ce prospect. Elle consiste à obtenir suffisamment d'informations sur l'entité, sa réputation, son activité, des sanctions éventuelles, son management et ses bénéficiaires effectifs, pour effectuer une analyse approfondie sur le profil de risque de l'entité et être en mesure de prendre une décision d'acceptation ou de refus.

Conformément à la législation française (Loi Sapin 2, Norme sur la lutte contre le blanchiment), l'évaluation prend en considération le risque de corruption ainsi que le risque de blanchiment.

Évaluation d'une mission

Toute nouvelle mission fait l'objet d'une évaluation dans notre outil CEAC afin d'identifier des risques potentiels. Plusieurs facteurs sont à prendre en compte, incluant le respect de nos règles d'indépendance, la gestion des conflits d'intérêts potentiels, la destination et l'utilisation de notre rapport, la compatibilité de la mission avec nos valeurs, la perception publique, les risques éventuels en matière d'ESG, la compétence du management du client, la compétence et l'expérience de l'équipe prévue pour la mission etc.

Lorsqu'une mission de commissariat aux comptes est envisagée, une analyse d'indépendance approfondie est effectuée, y compris la revue des services autres que le commissariat aux comptes, les relations financières et personnelles. Une analyse supplémentaire est effectuée lorsqu'un client d'audit existant devient une entité d'intérêt public.



Selon le niveau de risque du prospect et de la mission, des mesures de sauvegarde peuvent être mises en place afin d'atténuer les risques identifiés. Tout problème éventuel d'indépendance ou de conflit d'intérêt doit être documenté et résolu avant l'acceptation de la mission. A défaut, la mission sera refusée.

Dans le cadre de l'évaluation, l'associé en charge de la mission peut avoir recours à des spécialistes internes expérimentés. Les évaluations sont revues par le Risk Management Partner Audit.



Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

Procédure de maintien

Tout client d'audit et toute mission d'audit fait l'objet d'une réévaluation dès qu'il y a un indicateur pour un changement du niveau de risque, et au minimum une fois par an.

La réévaluation du risque a vocation à donner un avis sur la possibilité de continuer à fournir nos services. La vérification porte sur l'absence d'évènement qui pourrait remettre en cause notre indépendance ou pourrait affecter la réputation de KPMG.

Le signataire en charge de la mission doit notamment considérer les évolutions majeures intervenues dans l'activité, la structure de l'actionariat ou la situation financière du client, les problèmes susceptibles de conduire à l'impossibilité de poursuivre notre mission. En cas de risque élevé, un EQCR (*Engagement Quality Control Reviewer*) est désigné.

Démission

KPMG en France se conforme à l'article 28 du Code de déontologie qui régit la démission du commissaire aux comptes.

Le Risk Management Audit de KPMG accompagne les signataires dans les démarches de la démission afin d'assurer la correcte application du Code de déontologie.

En cas de démission d'un mandat de commissariat aux comptes, l'associé signataire informe également les autorités appropriées (H2A et AMF/ACPR, le cas échéant).

Affectation des mandats

L'affectation des signataires et des membres du personnel en audit ayant une connaissance approfondie des risques et du secteur de notre client est l'un des facteurs clés de la qualité de l'audit.

KPMG en France détient environ 17 000 mandats de commissariat aux comptes. Pour chaque mandat, un signataire est désigné sur la base de son expérience et des compétences sectorielles nécessaires, tout en tenant compte des risques liés au client.

Le *Business Unit Partner* ou le Directeur de région est chargé de veiller, en liaison avec le Risk Management, à la correcte affectation des dossiers entre les différents signataires.

L'affectation des dossiers complexes (sociétés cotées significatives) est revue et approuvée par l'associé responsable de l'audit et de la qualité, en lien avec le Comité développement et le Risk Management.

Le portefeuille de chaque signataire est revu au moins une fois par an afin de veiller qu'il dispose suffisamment de temps pour gérer son portefeuille et les risques correspondants.

Pour prendre en charge une mission de commissariat aux comptes d'une entité d'intérêt public (EIP) ou d'une entité qui prépare des états financiers selon les référentiels comptables IFRS ou U.S. GAAP (ainsi que pour être EQCR sur ces missions), les signataires et les managers doivent justifier d'une expérience sectorielle ou d'une accréditation correspondante.

Le signataire est en charge de s'assurer que l'équipe de la mission dispose d'une expérience suffisante et appropriée, ainsi que des capacités et du temps nécessaire pour effectuer la mission.

Afin de déterminer si l'équipe dispose des compétences et aptitudes requises pour effectuer la mission, le signataire doit tenir compte des aspects suivants :

- la compréhension et l'expérience d'une mission d'audit similaire dans sa nature et sa complexité ;
- la compréhension des normes professionnelles et dispositions légales et réglementaires ;
- des compétences techniques, y compris celles en lien avec l'IT et des compétences spécifiques en comptabilité ou audit ;
- la connaissance du secteur d'activité du client ;
- l'aptitude à exercer un esprit critique et un jugement professionnel ;
- la compréhension des politiques et procédures de KPMG en France en termes de contrôle qualité ;
- les résultats de *Quality Performance Review* (QPR) et des revues par nos régulateurs.

Expertise et excellence technique

Notre expertise et nos connaissances techniques sont les éléments fondamentaux pour la réalisation des audits de qualité.

Une méthodologie en ligne avec les normes professionnelles et les dispositions légales et réglementaires

Tous les professionnels de KPMG en France sont tenus de respecter les politiques et procédures de KPMG qui intègrent les exigences des normes comptables, d'audit, d'éthique et de contrôle qualité, ainsi que les lois et réglementations applicables en France. À cet effet, une série d'outils internes et de documentation et guides sont mis à leur disposition.

Méthodologie et outils d'audit et d'assurance homogènes

Nous appliquons la méthodologie d'audit et d'assurance de KPMG International, afin de favoriser une approche homogène pour la planification, l'exécution et la documentation des procédures d'audit. Les éléments clés contiennent :

- le respect des Normes Internationales d'Audit (ISA) ainsi que les normes du PCAOB et de l'AICPA. KPMG en France a ajouté des exigences locales afin de respecter les normes professionnelles et la réglementation française ;
- l'identification des risques d'anomalies significatives et la réponse d'audit nécessaire ;
- une application uniforme par tous nos professionnels d'audit et d'assurance ;
- le respect des exigences de la norme *International Standard on Assurance Engagements* afin de répondre au développement des missions ESG ;
- l'interprétation de KPMG International sur l'application des normes ISA.

La documentation d'audit est finalisée dans les délais prévus par la réglementation en vigueur et les politiques de KPMG International.

La méthodologie met l'accent sur l'application de l'esprit critique dans l'exécution des procédures d'audit et exige le respect des règles d'éthique pertinentes, y compris l'indépendance.



Accès à un réseau de spécialistes

L'expertise spécifique est un élément de plus en plus important de l'audit moderne et constitue une caractéristique clé de notre modèle multidisciplinaire. Nos équipes d'audit ont accès à un large réseau national et international de spécialistes. Ces spécialistes reçoivent une formation nécessaire afin d'assurer les compétences, les capacités et l'objectivité essentielles pour remplir de façon adéquate leur rôle dans le cadre de nos missions.

L'identification du besoin d'un spécialiste (IT, fiscaliste, forensic, actuariat, ESG etc.) est intégrée dans notre processus d'acceptation et de planification.

Notre engagement pour la qualité en cas d'événements externes majeurs

Des événements externes majeurs comme les impacts émergents des changements climatiques, des événements géopolitiques et de la hausse de l'inflation peuvent avoir des répercussions significatives sur les états financiers.

Des questions telles que la continuité d'exploitation, les dépréciations des actifs et les évaluations nécessitent un jugement prudent parce que les sociétés subissent d'importantes pressions financières et font face à une incertitude élevée

et à la volatilité des marchés. Notre rôle en tant qu'auditeur est d'évaluer ces estimations. Nous avons publié des directives afin de sensibiliser les équipes aux principaux risques d'audit, comme la continuité d'exploitation et les pertes de valeur. Nous avons rappelé l'importance de l'esprit critique et de la prise de mesures appropriées en réponse à des informations imprévues ou inhabituelles, qui peuvent être le signe d'un éventuel parti pris de la direction, d'un risque de fraude ou d'une fraude avérée.

Nous sommes une organisation axée sur la technologie, avec des ressources techniques en comptabilité et en audit, des guides, des plateformes et des outils disponibles en ligne, ce qui permet à nos équipes de travailler efficacement chez les clients, au bureau ou à distance.





Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

Qualité de nos missions d'assurance ESG

KPMG s'engage à remplir son rôle de garant de l'intérêt public, en fournissant une assurance sur laquelle les investisseurs et autres parties prenantes peuvent s'appuyer.

Notre métier évolue vers un audit intégré, et nous sommes convaincus que le même niveau de professionnalisme, de qualité, d'homogénéité et de confiance doit s'appliquer aux données extra-financières ou de durabilité qu'aux données financières. Notre stratégie est de réaliser des missions d'assurance ESG avec des équipes mixtes, composées d'auditeurs et de spécialistes ESG. Nous investissons massivement pour placer les facteurs ESG au cœur de notre organisation.

Ainsi en 2023, et afin de répondre à l'intérêt public ainsi qu'aux exigences du marché nous avons :

- lancé des formations pour l'ensemble des professionnels du métier, adapté un programme spécifique pour les référents ESG et mis en place le Visa Durabilité pour les associés ;
- créé et élargi progressivement une communauté de praticiens de l'ESG, regroupant plus de 250 professionnels, qui acquièrent au fil des missions (et de l'évolution des textes) des spécialisations telles que ESRS ou taxonomie durable ;
- fourni un guide en lien avec la prise en compte des risques climatiques dans les états financiers et diffusé un cadre méthodologique répondant aux exigences des normes internationales

et locales à l'ensemble des collaborateurs intervenant sur des missions ESG ;

- participé activement aux groupes de travail au sein des instances (CNCC, ANC, *Accountancy Europe*, IAASB, EFRAG...) et au sein du réseau KPMG en Europe et dans le monde, nous permettant d'identifier en amont les enjeux de mise œuvre et d'être dans l'anticipation.

Guide et documentation de travail standardisés

KPMG International publie des documents de travail et des lignes directrices standardisés pour aider les équipes à s'adapter à l'évolution constante des *reportings* des entreprises. Ces documents traitent des questions telles que la continuité d'exploitation, les dépréciations des actifs, la matérialité, l'évaluation des risques, les audits de groupe, les éléments probants et la communication avec la gouvernance des entités. Les documents de travail ainsi que les guides sont mis à jour régulièrement.



Nouvelles technologies digitales

Chez KPMG, nous anticipons les technologies qui façonneront notre avenir proche et nous menons un ambitieux programme d'innovation. Nous avons réinventé l'expérience d'audit pour nos professionnels et nos clients.

Les alliances et les technologies utilisées dans l'ensemble de l'organisation mondiale de KPMG améliorent la qualité de l'audit en augmentant notre capacité à nous concentrer sur les sujets qui comptent.

KPMG Clara : réinvente l'expérience d'audit

KPMG Clara est la plateforme d'audit digital. Intelligente et intuitive, elle favorise la qualité et la cohérence de l'audit à l'échelle mondiale.

Il s'agit d'une plate-forme entièrement intégrée, évolutive et basée sur le cloud, qui permet d'optimiser notre méthodologie d'audit en s'appuyant massivement sur les données.

La plateforme intègre des technologies matures et émergentes, avec des capacités avancées qui tirent parti de l'analyse des données, de l'automatisation des procédures d'audit et de la visualisation des données.

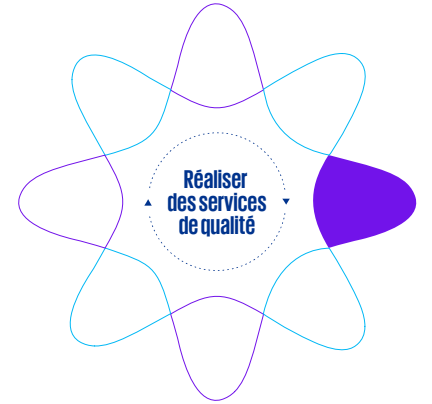
KPMG Clara apporte de nouvelles perspectives en aidant les auditeurs à identifier des tendances significatives en favorisant l'évaluation des risques, et en identifiant les signaux faibles et les atypiques, pour un audit plus performant pour nos équipes, pertinent et créateur de valeurs pour nos clients.

Notre vision de l'avenir

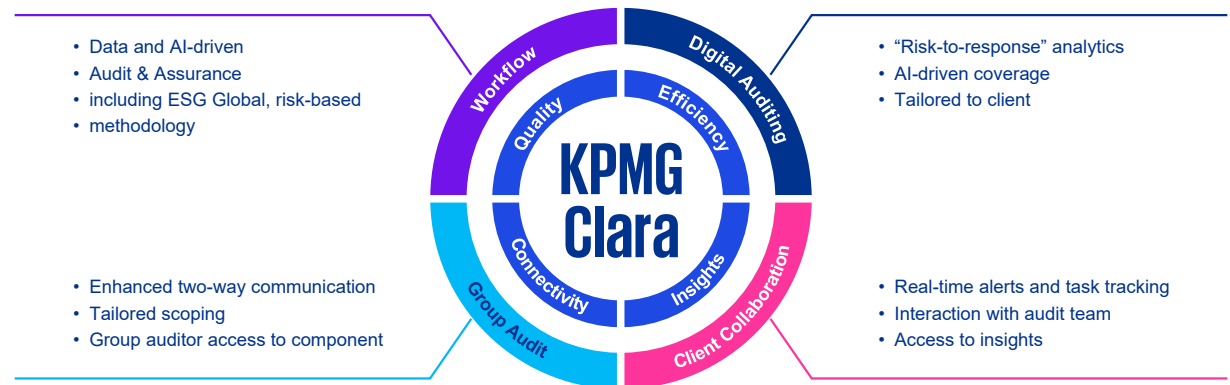
KPMG Clara a été conçu dans le but de devenir une plateforme technologique, afin de réaliser des audits et des services d'assurance de qualité.

La plateforme évolue à mesure que des technologies comme l'intelligence artificielle (IA), l'IA générative et les capacités cognitives transforment la manière dont les audits sont exécutés.

L'IA joue un rôle de plus en plus important dans la réalisation des audits. Notre alliance avec MindBridge nous aide à mieux identifier les transactions à haut risque tout en apportant des preuves d'audit.



La relation et l'alliance mondiale de KPMG avec Microsoft ont récemment été renouvelées et élargies. L'accord pluriannuel intègre davantage la *data*, l'automatisation et l'IA dans KPMG Clara afin de développer des analyses plus approfondies et plus pertinentes, permettant ainsi aux équipes de KPMG de se concentrer sur les sujets d'audit à risque élevé.





Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

KPMG Clara Workflow

Le *KPMG Clara Workflow* (KCw) accompagne les équipes d'audit à travers une démarche adaptée aux normes avec un affichage clair et informatif, un accès immédiat à une base de connaissances et intégrant des fonctionnalités d'analyse de données avancée.

Le dossier de travail ainsi que la méthodologie sont adaptés à la taille et la complexité de la mission d'audit. KPMG Clara workflow améliore considérablement l'exécution d'un audit par nos professionnels et favorise la qualité et la cohérence de l'audit à l'échelle mondiale.

En 2023, KPMG International a publié un *workflow* à l'échelle mondiale pour les missions d'assurance, y compris les missions ESG. Il offre une expérience utilisateur homogène et stimule l'innovation en permettant l'intégration de solutions nouvelles afin d'élargir l'offre de KPMG en matière d'assurance et d'ESG à l'avenir.

Innovation dans l'audit

KPMG a créé un écosystème dynamique et robuste pour :

- permettre aux équipes d'être à même de comprendre les impacts des technologies émergentes dans la fonction finance et les risques associés ;
- favoriser les initiatives multidisciplinaires : nos auditeurs et nos spécialistes IT, D&A, technos... travaillent main dans la main pour concevoir des solutions.



KPMG a mis en place le plus vaste programme d'investissement de son histoire pour transformer l'approche traditionnelle de l'audit. Au cours de ces années de transformation, KPMG consacre ainsi plus de 5 milliards d'euros au développement des nouvelles technologies.

Ces fonds seront dédiés à la création de solutions technologiques et d'offres de services dans les domaines de l'intelligence artificielle, de l'automatisation, de la cyber sécurité ou encore du *Data & Analytics*.

Notre investissement dans l'innovation et les nouvelles technologies est clair, incarné et quotidien.

L'innovation dans l'audit c'est :

- une sensibilisation et une pratique concrète intégrées dans le parcours d'apprentissage des auditeurs ;
- des solutions digitales pour améliorer la coordination et favoriser les interactions en temps réel ;
- des nouvelles solutions d'automatisation/d'analyse pour mieux cerner les risques et renforcer la qualité et la performance de nos audits ;
- des investissements clairs et quotidiens, y compris pour encourager l'intrapreneuriat de nos équipes.

Audit Data & Analytics (D&A)

L'innovation technologique n'est pas une fin en soi. Elle doit offrir des avantages tangibles et n'a pas vocation à remplacer le jugement professionnel qui est le pilier et la valeur ajoutée de notre métier.

Nos professionnels utilisent l'analyse de données pour identifier avec précision les risques liés à l'activité et aux processus, traiter des populations entières de transactions, et délivrer ainsi un audit et une opinion au meilleur standard de qualité et de valeur.

Nos équipes et nos spécialistes Technologies et D&A travaillent main dans la main pour concevoir des solutions adaptées aux activités, à l'évolution technologique et à l'organisation de nos clients, pour ainsi transformer l'approche traditionnelle de l'audit en un véritable audit digital sur toutes les phases de la mission.

Il s'agit de choisir et de concevoir les solutions et les outils pour mieux capter les risques spécifiques des clients, les quantifier et définir les procédures les plus appropriées pour les couvrir.

Nous déployons depuis plusieurs années de nombreuses solutions D&A : autour des *General Ledger (Journal Entries, Revenue Analytics, Consolidation Analytics...)*, des process (Achats, Ventes, Immobilisations, Trésorerie, Octroi de crédit...), et pour des secteurs d'activité (Banques, Assurances, Construction...). Nous les déployons de manière progressive, collaborative et concertée, en nous adaptant à l'environnement, aux systèmes d'information et aux processus de nos clients.

Et pour ce faire, la sécurité des données est notre priorité. Le centre d'expertise SAP de KPMG a développé un programme, « l'extracteur de données KPMG », pour faciliter l'extraction, en toute sécurité, des données nécessaires aux travaux d'audit automatisés ou de D&A. Les données extraites restent sur nos serveurs en France en toutes circonstances.

Les avantages de l'extracteur de données KPMG

- la robustesse : notre solution permet de gérer l'extraction des données sans contrainte de volume ;
- la flexibilité : l'extracteur est facilement adaptable à tout type de données ;
- la sécurité : notre extracteur est certifié, après examen par un prestataire externe indépendant (Virtual Forge) pour évaluer la qualité et la robustesse du code ABAP.

Confidentialité, sécurité de l'information et protection des données

L'importance de la confidentialité à l'égard de notre clientèle est soulignée par nos divers dispositifs, y compris notre Code de conduite, nos lettres de missions et conditions générales d'intervention (CGI), ainsi que tout autres documents internes relatifs à la protection de la confidentialité des données personnelles.

Nos dossiers d'audit et tout autre documentation de KPMG sont archivés et conservés pour la durée requise par les lois et normes applicables.

Dans le cadre de son activité, KPMG en France s'engage à traiter les données à caractère personnel conformément aux lois et règlements en vigueur, notamment au règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD). Le cabinet a nommé et désigné un Délégué à la Protection des données qui assure, avec son équipe, la mise en oeuvre et la surveillance de l'application de ces dispositions.

À l'embauche et au moins une fois par an, tout le personnel de KPMG en France remplit un engagement visant à se conformer aux règles sur la protection des données. Une formation annuelle relative au traitement des données est obligatoire pour l'ensemble du personnel.

KPMG en France s'engage depuis plusieurs années dans la mise en oeuvre d'une politique de sécurité de ses systèmes d'information, accessible sur son site Internet : [Politique de confidentialité et gestion des données - KPMG France](#). On y trouve également la Déclaration de Confidentialité.

Toute personne concernée peut également exercer ses droits sur notre site internet à travers un formulaire d'exercice de droit.

Réaliser des services de qualité

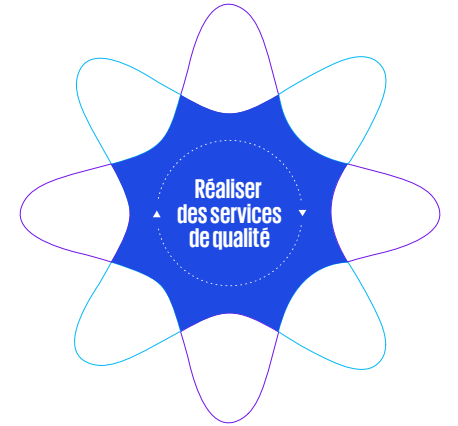
Qu'est-ce que la qualité de l'audit ?

La qualité de l'audit est essentielle au maintien de la confiance du public et constitue le pilier sur lequel repose notre réputation professionnelle. Pour réaliser les audits de qualité, nous exécutons nos travaux avec constance, conformément aux exigences réglementaires, dans le respect des normes professionnelles applicables en lien avec un système de gestion de la qualité rigoureux. Nous appliquons la méthodologie développée par KPMG International, adaptée pour tenir compte des spécificités françaises, et nous effectuons nos travaux avec objectivité, indépendance, éthique et intégrité.

KPMG en France attend de ses associés et autres professionnels qu'ils démontrent un comportement exemplaire et respectent nos politiques spécifiques, afin d'assurer la qualité de nos audits.

Pour tout audit réalisé par KPMG en France, la nature et l'étendue des éléments probants que nous recueillons visent à répondre aux risques évalués. Nous tenons compte de tous les éléments obtenus au cours de l'audit, y compris les éléments contradictoires ou incohérents. Chaque membre de l'équipe doit faire preuve de jugement professionnel et maintenir un esprit critique tout au long de la mission.

Tous nos professionnels ont le soutien dont ils ont besoin pour remplir leur rôle et offrir un service de qualité à nos clients. Cela comprend l'accès à des spécialistes internes et au *Department of Professional Practice* (DPP) pour une consultation. Lorsque la bonne ressource n'est pas disponible au sein de KPMG en France, nous pouvons avoir recours à des professionnels qualifiés appartenant à d'autres sociétés membres du réseau KPMG.





Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes



Culture de Consultation

Au sein de KPMG en France, nous encourageons une culture de la consultation, qui est un élément essentiel de la qualité de nos audits. Dans ce cadre, nos spécialistes internes, regroupés au sein du *Department of Professional Practice* (DPP), jouent un rôle déterminant.

Organe de doctrine professionnelle de KPMG en France, le DPP est principalement constitué d'associés, directeurs, senior managers et managers spécialisés.

La mission du DPP est d'aider nos professionnels à exécuter leurs missions en leur apportant un appui technique dans les domaines suivants : doctrine comptable, normes de rapports et guides de contrôle, aspects réglementaires liés à nos activités professionnelles, méthodologie et outils d'audit, particularités sectorielles, etc.

Le DPP regroupe les activités suivantes :

- « Doctrine comptable », équipe spécialisée dans les règles comptables françaises et les IFRS ;
- « Normes professionnelles », équipe spécialisée dans les normes d'exercice professionnel (« NEP ») telles qu'homologuées par le Garde des Sceaux, la doctrine de la CNCC, de la H2A ainsi que des normes internationales d'audit telles qu'éditées par l'IAASB ;
- « *Capital Markets* », équipe spécialisée dans les obligations des auditeurs en vertu de la réglementation AMF et du règlement européen sur les prospectus ;
- « *US Desk* », spécialisé en normes U.S. GAAP, U.S. GAAS, AICPA et PCAOB standards et réglementation SEC en matière d'information financière et d'audit ;
- *Asset Management* ;
- Banque ;
- Assurance ;
- Formation du métier audit ;
- Réglementation sur l'extra-financier et l'ESG ;
- Méthodologie et outils d'audit (MOA).

L'équipe MOA accompagne les équipes d'audit dans

l'application de la méthodologie et des outils d'audit. Elle développe de la documentation sectorielle et des guides pratiques et répond, tout comme les autres départements du DPP, aux questions des professionnels.

Ces équipes sont en liaison permanente avec les instances nationales (la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, la Haute Autorité de l'audit, l'Ordre des Experts-comptables, l'Autorité des Normes Comptables, l'AMF, l'ACPR) et, via le réseau KPMG, les instances internationales de normalisation comptable et extra-financière ou des règles de travail.

À travers sa veille, ses actions de formation et d'information et la mise à jour des outils mis à disposition des équipes, la direction technique contribue à notre objectif permanent de pertinence, de qualité et d'efficacité.

En outre, tout au long de leur mission, nos équipes ont la possibilité, et dans certaines situations, l'obligation, de consulter le DPP.

Soutien technique et ressources globales

Un soutien technique en audit et en comptabilité est offert aux cabinets membres du réseau KPMG par l'entremise du *Global Audit Methodology Group* (GAMG), du *KPMG Global Solutions Group* (KGSG), de l'*International Standards Group* (ISG) et du *PCAOB Standards Group* (PSG). Des informations détaillées sur les différents supports de KPMG International se trouvent dans le [Transparency Report 2023](#) de KPMG International.



Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

Développement des compétences et connaissances sectorielles

Un autre élément clé pour la qualité de nos audits est la compréhension détaillée de l'activité et de l'industrie de nos clients. Nous disposons de spécialistes pour les secteurs importants. Ils mettent à disposition des informations sectorielles nécessaires, qui sont accessibles à nos professionnels via nos sites intranet et nos outils d'audit.

Encadrement et supervision

KPMG en France encourage l'apprentissage continu et reconnaît qu'une partie importante des apprentissages se fait non seulement en salle de formation, mais aussi sur le terrain et en équipe. Le bon encadrement des équipes est indispensable pour assurer la qualité de nos travaux et pour faire grandir nos talents. Il est donc essentiel que nos signataires soient impliqués dès la phase planning dans la mission et s'assurent que les membres de l'équipe ont les compétences et le temps nécessaires pour réaliser la mission.

Les membres de l'équipe les plus expérimentés assurent la supervision des travaux et aident les membres moins expérimentés à répondre aux points soulevés et adapter l'approche d'audit en conséquence.

Un autre aspect essentiel de cette démarche est la revue des travaux accomplis, de façon à ce que les points importants soient identifiés, discutés et signalés dans les meilleurs délais.

Revue appropriée par un EQCR

Une composante importante de notre engagement vers la qualité est le recours à un *Engagement Quality Control Review* (EQCR). La revue d'un EQCR est obligatoire pour les audits d'états financiers des entités d'intérêt public (EIP), y compris des OPCVM cotées, des sociétés cotées, des entités avec un *high public profile*, de certains organismes faisant Appel à la Générosité Publique (AGP) et les clients/missions à risque élevé. Le signataire peut, selon les constances du dossier et en étroite collaboration avec le Risk Management Partner Audit, statuer sur la nécessité de procéder à une *EQC Review*.

L'objectif de la revue est d'obtenir une assurance raisonnable que les normes professionnelles et exigences légales sont respectées, que les jugements, l'évaluation du risque et les conclusions formulées par l'équipe d'audit sont bien fondés et pertinents, et que l'opinion exprimée est appropriée. Bien que le signataire demeure le seul responsable de la mission, les points soulevés par l'EQCR doivent être résolus de façon satisfaisante avant la signature du rapport.

Nos EQCR sont indépendants de l'équipe de la mission. Ils doivent être commissaire aux comptes inscrits et avoir les compétences

et moyens pour remplir ce rôle, tout en agissant avec objectivité, intégrité et impartialité.

Conformément à la réglementation de l'IESBA, KPMG en France prévoit une rotation des EQCR pour les clients EIP français (durée maximale de 7 ans, délai de viduité de 3 ans). Pour nos clients *SEC Registrant*, la durée maximale est de 5 ans et le délai de viduité est de 5 ans, conformément à la législation américaine.

Nos rapports

Les normes d'audit décrivent en détail le format et le contenu du rapport des commissaires aux comptes, qui comprend une opinion sur les comptes annuels ainsi que la situation financière et du patrimoine.

Nos signataires expérimentés formulent leurs opinions d'audit en se basant sur l'audit exécuté et les éléments probants obtenus.

Pour préparer leurs rapports, les signataires ont accès à des directives étendues sur la production des rapports et à du soutien technique par des consultations auprès de notre *Department of Professional Practice* (DPP), en particulier si des points importants doivent être communiqués aux utilisateurs du rapport du commissaire aux comptes.

Communication efficace

Nous considérons qu'un autre facteur déterminant pour la qualité de nos audits consiste à obtenir et à donner rapidement suite aux feedback obtenus par nos parties prenantes.

Communication ouverte et honnête avec les comités d'audit

Chez KPMG, nous sommes conscients que les comités d'audit sont confrontés à un environnement technique et réglementaire en constante mutation. Les comités d'audit sont un élément essentiel du dispositif global de gouvernement d'entreprise. Les bonnes pratiques de gouvernance sont les meilleurs remparts contre les risques, notamment en temps de crise. Pour faire face à leurs besoins spécifiques, KPMG en France a créé le [Board Leadership Center](#).

Ce dernier fournit aux membres des comités d'audit la documentation utile qui informe sur les questions telles que la réforme de l'audit de l'UE, les modifications des normes comptables, les normes en matière de durabilité et autres sujets d'intérêt.

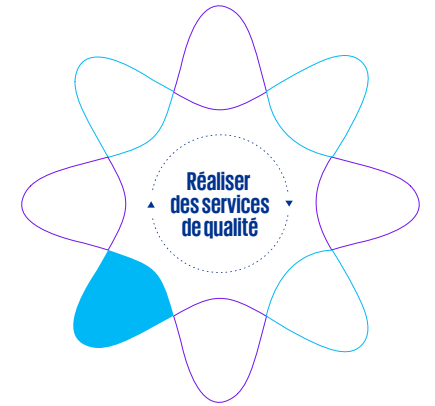
Par ailleurs, KPMG en France communique avec les administrateurs sur les bonnes pratiques et l'actualité les impactant au travers de la lettre de la Gouvernance.

Global People Survey (GPS)

Tous les ans, KPMG invite ses salariés à participer à une enquête de climat interne : la *Global People Survey* (GPS). Cette enquête permet aux salariés de donner leurs feedbacks sur une quinzaine de thématiques liées à l'expérience KPMG : bien-être, formation, développement de carrière, innovation, qualité et gestion des risques, qualité de l'audit, respect et incarnation des valeurs KPMG, l'attitude des employés et associés en ce qui concerne la qualité, la gouvernance et *Tone at the top*.

Les résultats peuvent être analysés par fonction ou par zone géographique, mais également par grade, genre, ancienneté, ceci afin d'établir des plans d'actions appropriés à tous les niveaux de l'organisation.

KPMG en France communique les résultats de cette enquête à chaque responsable d'unité opérationnelle, puis engage une démarche de restitution et d'analyse de ces résultats à différents niveaux de l'organisation, afin que des plans d'actions soient mis en œuvre, tant à l'échelle locale qu'à l'échelle nationale.





Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

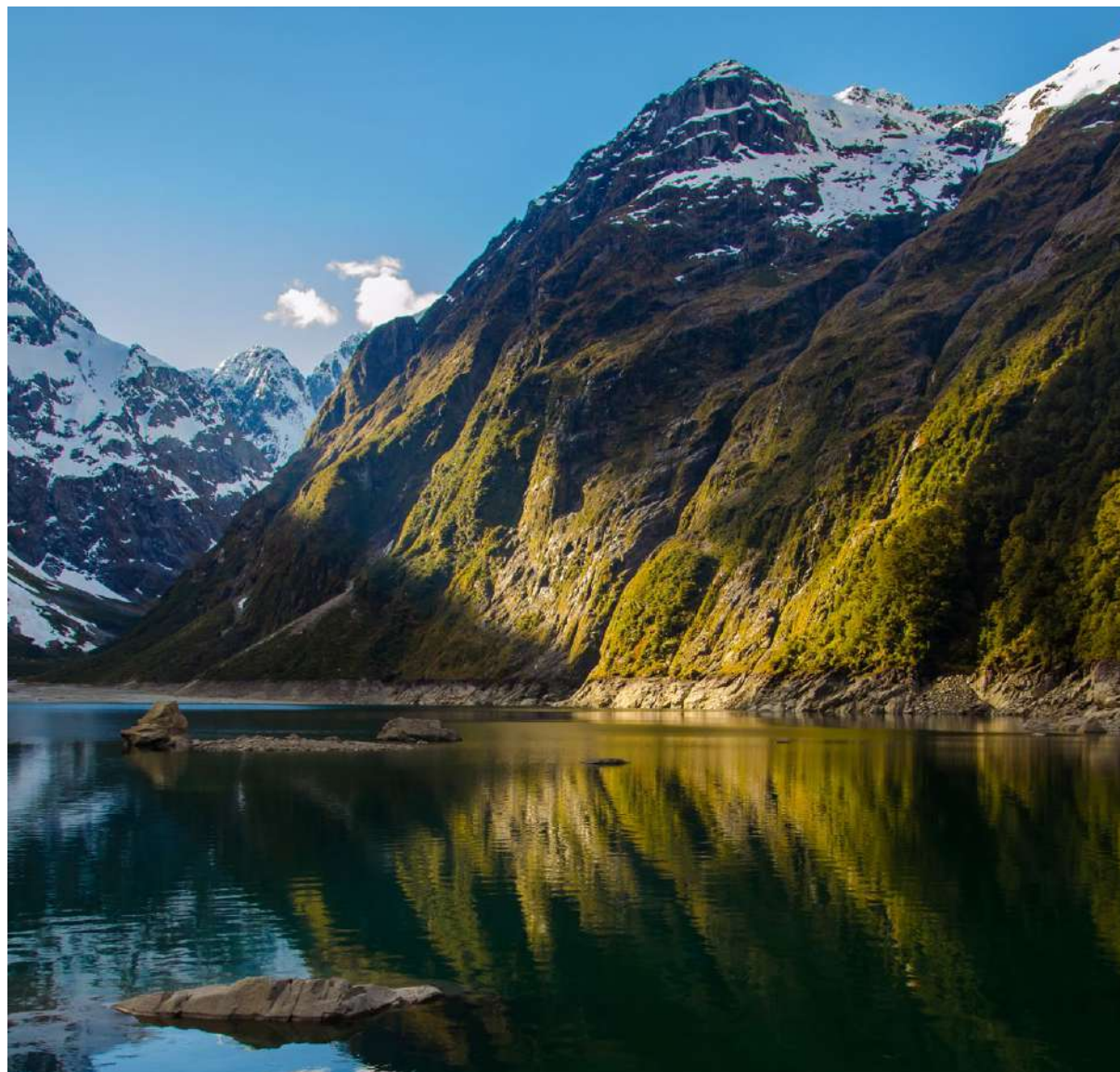
La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes



Feedback de nos clients

Notre programme *Client Care* est un pilier majeur de notre stratégie d'amélioration de l'expérience d'Audit.

Il garantit une qualité optimale à chacun de nos clients en positionnant l'écoute active comme point de départ incontournable de l'accroissement de la satisfaction clients.

Les revues Satisfaction Client illustrent l'investissement et l'engagement de notre cabinet à faire progresser en permanence l'excellence de ses services.

Elles permettent, via un échange avec un associé indépendant, de donner un feedback objectif aux équipes sur la perception du service délivré, l'évolution des besoins et attentes de leurs interlocuteurs et d'engager les actions utiles à notre politique d'amélioration continue.

Suivi des réclamations

Les éventuelles réclamations des clients sont traitées dans les meilleurs délais par notre direction juridique.

Notre engagement vers l'amélioration continue : surveiller et remédier

Un facteur déterminant pour la qualité de nos services est l'amélioration continue. Nous nous engageons à progresser en permanence concernant la qualité, l'homogénéité et l'efficacité de nos audits. Des contrôles internes sur la qualité et la conformité sont mis en place afin d'identifier les éventuels défauts de qualité. L'analyse des causes est effectuée afin de développer et mettre en place un plan d'actions, à la fois pour les audits et pour notre système de contrôle qualité.

Contrôles internes sur la qualité et la conformité

Nos différents contrôles internes évaluent :

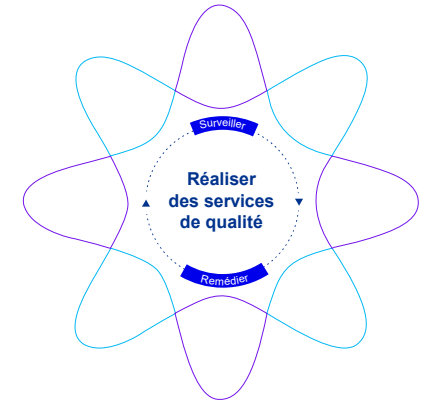
- la conformité de l'exécution de la mission aux normes professionnelles, lois et réglementations applicables ainsi qu'à la méthodologie, aux politiques et procédures de KPMG International ;
- la conformité de KPMG en France aux politiques et procédures de KPMG International ainsi que la pertinence, l'adéquation et le bon fonctionnement des contrôles clés de la qualité.

Nos programmes de contrôle de qualité et de conformité mentionnés ci-dessous sont gérés à l'échelle globale par KPMG International. Ils sont homogènes dans leur approche pour chaque membre du réseau. KPMG en France compare les résultats de ces contrôles avec les résultats des contrôles par nos régulateurs, afin d'évaluer notre performance actuelle et définir en conséquence un plan d'actions approprié.

La conception, la mise en place et le fonctionnement de notre système de gestion de la qualité (SoQM) sont également examinés.

Les éléments clé de notre programme de contrôle sont les *Quality Performance Reviews* (QPR), le *KPMG Quality and Compliance Evaluation program* (KQCE), ainsi que la *Global Quality and Compliance Review* (GQCR).

Les résultats de notre programme de contrôle interne sont communiqués en interne. En cas de déficiences, un plan d'action est mis en place au niveau local et global.



Audit Quality Performance Reviews (QPR)

Le programme QPR permet d'évaluer les performances de nos audits et d'identifier les axes d'amélioration en termes de qualité. Il s'agit de la revue des dossiers d'audit qui s'inscrit dans le programme international de contrôle qualité de KPMG International. La revue est supervisée par un reviewer indépendant d'un autre cabinet membre du réseau.

Les critères sont définis de telle sorte que la revue soit focalisée sur des dossiers à risque du cabinet, et que l'ensemble des signataires soient contrôlés au minimum sur un cycle de quatre ans.



Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

Des critères uniformes sont utilisés pour déterminer la note des missions et pour évaluer les pratiques d'audit des cabinets membres. Les missions d'audit sélectionnées aux fins de l'examen obtiennent la mention *Compliant*, *Compliant Improvement Needed* ou *Not Compliant*.

Si le résultat d'une QPR est Not Compliant, le signataire fait l'objet d'un coaching par l'*Audit Quality Unit*.

Les résultats du programme QPR sont transmis aux professionnels du cabinet au moyen de communications écrites, de formations internes et de différentes réunions. Les résultats sont également communiqués à KPMG International.

KPMG Quality & Compliance Evaluation program (KQCE)

Le programme KQCE répond aux exigences de la norme ISQM1 en termes de tests et d'évaluation du SoQM du cabinet ainsi que la conformité avec les politiques et les procédures de KPMG International en termes de qualité et gestion des risques. Le programme KQCE 2023 a couvert la période du 1er octobre 2022 jusqu'au 30 septembre 2023 et contribue à conclure sur l'efficacité opérationnelle de notre SoQM au 30 septembre 2023.

Global Quality & Compliance Review (GQCR) Program

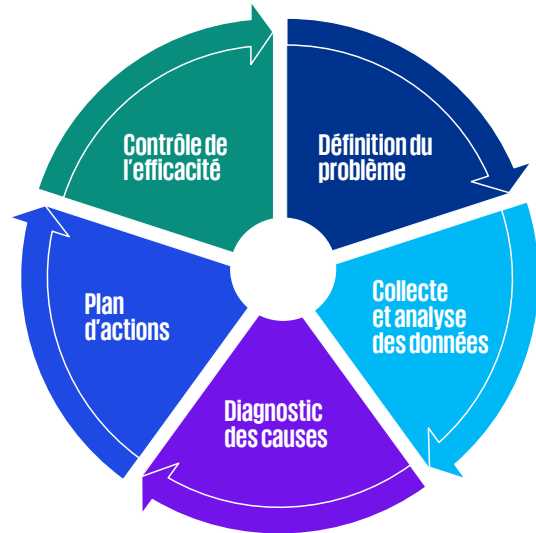
Tout membre du réseau KPMG est soumis à une GQCR réalisée par l'équipe GQCR de KPMG International à différents intervalles en fonction de critères de risque déterminés, y compris la situation financière, le risque de la juridiction concernée, les résultats des contrôles internes, au moins une fois tous les quatre ans. L'équipe GQCR chargée de la revue est indépendante, objective et expérimentée par rapport aux politiques de KPMG International, y compris ceux en lien avec la gouvernance et SoQM.

Les résultats de la GQCR sont communiqués au Risk Management Partner, à la direction générale de KPMG en France et à KPMG International. En cas de déficiences, un plan d'action est mis en place et l'évolution de chaque action est surveillée.



L'analyse des causes

L'efficacité des mesures prises en réponse à un problème de qualité dépend de la compréhension de sa cause profonde. L' *Audit Quality Unit* de KPMG en France suit le processus de *Root Cause Analysis* (RCA) et effectue une analyse approfondie des constats issus notamment des contrôles qualité internes, des contrôles externes par nos régulateurs et des éventuelles déficiences du SoQM en vue d'identifier et d'évaluer les causes profondes des déficiences relevées, de définir avec les parties prenantes, le plan d'actions adressant les causes profondes et de suivre sa mise en œuvre, sous la supervision de l' *Audit Quality Committee*. Partie intégrante de notre SoQM, le processus RCA est fondé sur 5 étapes.



Second Line of Defense Review (2LoD)

Dans le cadre du programme 2LoD, l' *Audit Quality Unit* de KPMG en France accompagne les équipes sur des dossiers présentant un risque spécifique, dont la sélection est approuvée par l' *Audit Quality Committee*. L'objectif de ce processus est d'améliorer la qualité de l'audit en effectuant des revues ciblées de certains travaux et en fournissant un coaching des équipes en temps réel tout au long de la mission et avant la signature du rapport.

Contrôles externes

Les régulateurs s'assurent, par des contrôles périodiques, que KPMG en France opère dans une démarche de qualité rigoureuse. Le cabinet entretient, avec le Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C), transformé en Haute Autorité de l'audit (H2A) depuis le 1er janvier 2024, des échanges fréquents qui favorisent l'amélioration constante de la qualité. Les collaborateurs KPMG qui ont intégré ces organismes de contrôle ou les recrutements de professionnels expérimentés issus de ces instances chez KPMG, ont contribué à renforcer le dispositif de KPMG en France.

En tant qu'auditeur d'entités cotées aux Etats-Unis, KPMG en France est également soumis à des contrôles du PCAOB.

Lors de ces contrôles, le régulateur français évalue notre système de gestion de la qualité et revoit une sélection de dossiers d'audit.



Le dernier contrôle du H3C a eu lieu en juillet 2023. Le rapport final nous a été communiqué en octobre 2023. KPMG en France a effectué une analyse détaillée du rapport du H3C. Les constats et les recommandations sont pris en considération et des actions correctives sont mises en œuvre afin de renforcer nos procédures.

Enfin, dans un souci d'éthique et de transparence, KPMG travaille en étroite collaboration avec les divers organismes de contrôles internationaux, tels que l' *International Forum of Independent Audit Regulators* (IFIAR).

Évaluation des risques pour la qualité

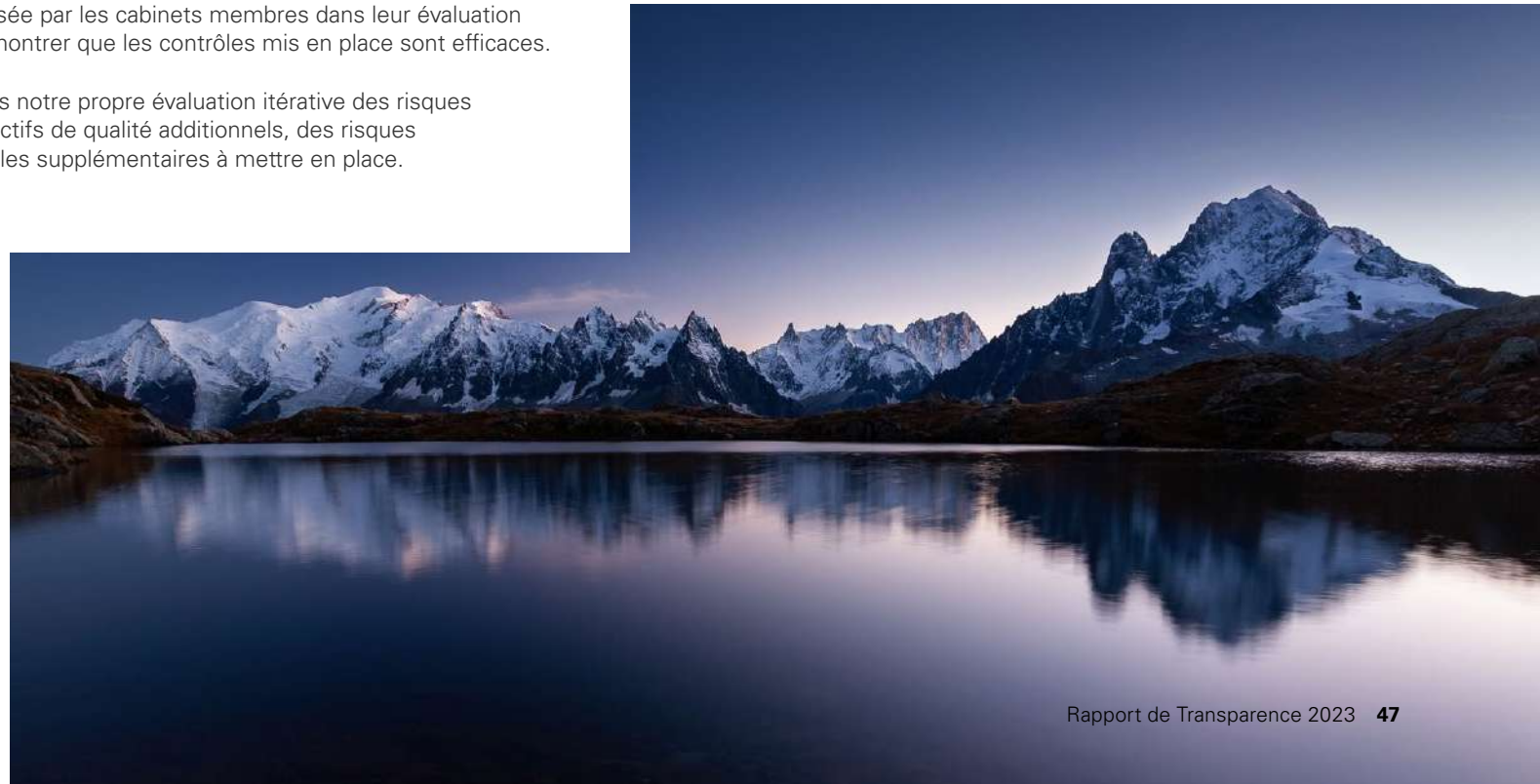
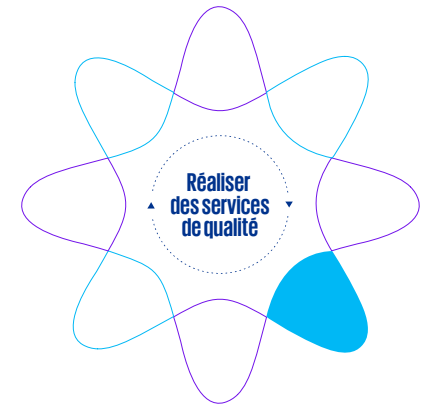
La qualité de nos services repose sur notre système de gestion de la qualité (SoQM) et l'approche homogène de KPMG International à la norme ISQM1.

KPMG International effectue annuellement une évaluation itérative des risques (I-RAP), afin de déterminer un socle commun concernant les objectifs de qualité, les risques pour la qualité et les contrôles que les membres du réseau acceptent d'adopter. Les cabinets membres effectuent leur propre I-RAP annuellement, afin d'identifier des objectifs, des risques et des contrôles additionnels, spécifiques au cabinet membre.

Cette approche homogène à l'échelle mondiale :

- définit les contrôles à minima à mettre en place pour répondre aux risques identifiés au niveau global afin d'atteindre les objectifs SoQM ;
- définit la méthodologie SoQM utilisée par les cabinets membres dans leur évaluation annuelle de leur système pour démontrer que les contrôles mis en place sont efficaces.

Chez KPMG en France, nous effectuons notre propre évaluation itérative des risques annuellement, afin d'identifier des objectifs de qualité additionnels, des risques complémentaires, ainsi que des contrôles supplémentaires à mettre en place.



Compétences diversifiées de nos équipes

KPMG en France s'engage pour que tous nos professionnels développent leurs compétences, bénéficient d'une expérience collaborateur de qualité et partagent notre passion afin de fournir des services d'audit de très haute qualité.

La stratégie mondiale de gestion des talents de KPMG repose sur l'ambition de :

- offrir à nos collaborateurs une expérience positive, fondée sur la confiance ;
- créer un environnement de travail d'excellence, d'inclusion et d'engagement ;
- proposer un cadre évolutif au sein duquel on ne cesse jamais d'apprendre.

S'assurer que tous nos collaborateurs disposent des compétences nécessaires et des expériences appropriées, développer la passion pour notre métier sont autant de facteurs essentiels pour garantir la qualité de l'audit. Cela nécessite la mise en place de procédures appropriées de recrutement, développement, rémunération, promotion et planification.

Recrutement

Notre stratégie de recrutement est axée sur des personnes qualifiées, notamment des jeunes diplômés de grandes écoles de commerce, d'ingénieurs ou d'université (économie, gestion, comptabilité, audit, finance, etc.).

KPMG en France recrute également des profils plus expérimentés jusqu'au niveau associé avec des spécialités en lien avec l'ensemble de ses métiers.

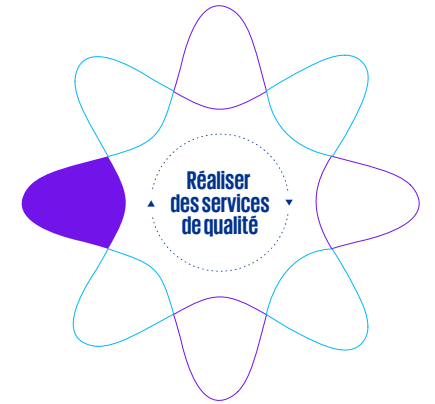
Les candidatures peuvent être spontanées, reçues par le biais du site kpmg.fr, collectées lors des forums étudiants, transmises par des professionnels KPMG, ou par des cabinets de recrutements, issues des annonces ou identifiées en interne.

Afin de recruter les meilleurs talents, les candidats doivent passer par notre processus de recrutement rigoureux qui repose sur des entretiens, plusieurs tests, y compris un test de personnalité et un test d'anglais.

Au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2023, KPMG en France a recruté plus de 1 200 jeunes diplômés.

Développement personnel

Le développement de nos professionnels est une de nos priorités en matière de ressources humaines. Nous investissons pour renforcer les capacités professionnelles, les compétences et l'expertise technique de nos collaborateurs, pour qu'ils soient en mesure d'effectuer un travail de qualité.



L'approche homogène de KPMG permettant à la fois de suivre et de développer les performances s'appelle *Open Performance Development* (Open).

Open est d'abord une démarche d'accompagnement pour guider nos collaborateurs tout au long de l'année et développer leurs performances et compétences en continu, notamment au travers du feedback.

En lien avec les valeurs de KPMG, Open est aussi une philosophie qui promeut un esprit orienté vers le développement, la culture du feedback en continu et des échanges réguliers avec son Performance Manager/Tuteur.



Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes



L'approche Open a été accompagnée par la refonte de notre référentiel de compétences comportementales *Everyone a Leader*, qui définit, selon le niveau d'expérience, les attentes en matière de performance. Les neuf compétences du référentiel s'articulent autour de trois principes directeurs qui sont : inspirer confiance, encourager le développement et avoir de l'impact. Ces compétences consistent notamment à stimuler la qualité, à promouvoir un environnement éthique et à prendre des décisions éclairées.

En plus du référentiel de compétences comportementales, un référentiel de compétences techniques a été formalisé au niveau mondial pour la réalisation des audits. Ce référentiel de compétences techniques des auditeurs a pour objectif de présenter les exigences techniques minimum pour atteindre l'excellence en termes de qualité.

C'est l'un des éléments clé de notre ambition de devenir le réseau de référence en termes de confiance.

Nos démarches pour assurer le développement des compétences de nos collaborateurs sont expliquées dans [Apprentissage et formation continue](#).

En plus du référentiel de compétences comportementales, un référentiel de compétences techniques a été formalisé au niveau mondial pour la réalisation des audits. Ce référentiel de compétences techniques des auditeurs a pour objectif de présenter les exigences techniques minimum pour atteindre l'excellence en termes de qualité. C'est l'un des éléments clé de notre ambition de devenir le réseau de référence en termes de confiance.

Nos démarches pour assurer le développement des compétences de nos collaborateurs sont expliquées dans [Apprentissage et formation continue](#).

Inclusion, Diversité et Équité

Chez KPMG, nous sommes convaincus que l'Inclusion, la Diversité et l'Équité (IDE) doivent être déployées dans toute notre organisation pour assurer notre performance sur le long terme et permettre à nos collaborateurs de donner leur plein potentiel.

Notre politique IDE, essentielle à notre objectif d'être un : Partenaire de confiance, acteur du

changement, trouve ses fondements dans nos valeurs et se développe sur plusieurs piliers (ex : Genre, Handicap...).

Avoir une démarche d'inclusion c'est développer :

- une culture d'équité, qui respecte et valorise les différences ;
- une culture ouverte à toutes et à tous, où chacun peut se réaliser et avoir les mêmes chances de progression.

L'objectif de KPMG en France est de créer un environnement de travail où la diversité est non seulement acceptée, mais recherchée. En intégrant la pluralité des points de vue, des expériences, des qualités individuelles, la diversité permet au cabinet de dynamiser ses activités, de stimuler l'innovation, d'enrichir sa culture et consolider les relations que nous entretenons avec notre écosystème.



Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

Rémunération et Promotion

KPMG en France applique des politiques de rémunération et de promotion claires, simples et équitables qui sont liées au processus d'évaluation des performances. Ainsi, nos associés et collaborateurs savent ce qui est attendu d'eux et ce qu'ils peuvent espérer en retour.

Chez KPMG en France, la rémunération des professionnels d'audit comprend une partie fixe et un bonus qui peut être attribué le cas échéant selon les performances du salarié, le respect de nos standards de qualité et les résultats du cabinet.

Les résultats de l'évaluation des performances ont aussi un impact direct sur la promotion des professionnels d'audit et des associés.

La *Global People Survey*, l'enquête mondiale de KPMG, a notamment pour vocation d'évaluer si nos collaborateurs considèrent que leur rémunération reflète leur niveau de performance. Des plans d'actions sont élaborés en conséquence

Apprentissage et formation continue

Tous nos professionnels reçoivent la formation et le soutien dont ils ont besoin pour réaliser des audits et des missions d'assurance de qualité. Nos plans de formation, complémentaires à l'accompagnement *On-the-job* des professionnels, sont conçus pour permettre l'apprentissage initial du métier sous toutes ses facettes, puis pour renforcer les compétences techniques et comportementales des auditeurs en continu.

Ces formations intègrent les évolutions du métier de l'audit ou de nos environnements, comme par exemple la digitalisation des travaux d'audit ou encore l'assurance sur les données extra-financières. Les collaborateurs intervenant sur les missions d'audit bénéficient d'un plan de formation annuel adapté à leurs responsabilités et à leurs besoins. Ce plan de formation intègre le cursus obligatoire de formations à l'audit défini par KPMG International pour l'ensemble du réseau KPMG. Il est enrichi par des formations développées par KPMG France sur les spécificités et besoins locaux.

Ce plan de formation s'articule autour d'un tronc commun par grade et de formations spécifiques répondant aux besoins individuels.

Les formations du tronc commun couvrent la méthodologie d'audit, les outils d'audit, les sujets ESG, les normes comptables, les normes professionnelles d'audit, le droit et la fiscalité, l'éthique et l'intégrité, les procédures de Risk Management mais également les compétences comportementales et managériales.

Les formations spécifiques portent sur les spécialisations sectorielles, les normes américaines ou d'autres caractéristiques des missions d'audit. Le plan de formation annuel est complété au cours de l'année en fonction de l'actualité. Il intègre les évolutions comptables et réglementaires ainsi que des rappels sur les points d'attention relevés lors des contrôles qualité internes et externes.

Lors de leur promotion au niveau Manager, Senior Manager ou nouveau Associé, les professionnels bénéficient d'un séminaire pour appréhender leur nouveau rôle de management et de leadership. Toute formation fait l'objet d'une validation des connaissances acquises.

Les formations font l'objet d'une évaluation systématique par les participants des contenus pédagogiques et techniques ainsi que de la qualité des animateurs, membres professionnels du cabinet. L'analyse de ces évaluations est utilisée pour faire évoluer les formations, tant dans leurs contenus pédagogiques que techniques.

Selon le sujet abordé et les objectifs pédagogiques, ces formations sont dispensées en format présentiel, à distance sur des formats courts pour des web conférences sur l'actualité par exemple, sous forme d'*e-learning*s ou encore en format *blended*.

Le suivi par chaque professionnel de son plan de formation obligatoire annuel est pris en compte dans l'évaluation annuelle de sa performance.

Le respect des dispositions de l'arrêté du 28 février 2018 relatif à la formation professionnelle continue des commissaires aux comptes fait l'objet d'un suivi attentif par KPMG.

KPMG encourage ses salariés à obtenir le diplôme d'expertise comptable ou le certificat d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes en leur octroyant des congés et en proposant des formations ou ateliers pour préparer les épreuves. L'équipe « Objectif Diplôme » fournit aux professionnels le support et l'accompagnement nécessaires à la préparation de ces diplômes.

Au cours de l'année sociale 2022/2023, KPMG Associé a enregistré un total de 58 663 jours de formation (469 302 heures). Dans ce total, l'ensemble des professionnels intervenant sur les missions de commissariat aux comptes a reçu 30 008 jours de formation (240 066 heures).



Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

Acculturation de nos équipes au digital

L'acculturation de nos équipes au digital est un axe prioritaire de KPMG en France. Nous croyons aux vertus de l'innovation et nous investissons massivement dans le digital pour répondre aux attentes de nos clients et pour faire évoluer notre métier, notamment en termes de qualité et d'efficacité. KPMG en France a lancé plusieurs actions et programmes, dont *Global Digital & Innovation Awareness* et *Digital Audit Leader*, afin de faire participer nos talents à la transformation digitale de l'audit.

Nous recrutons et formons des professionnels qui se spécialisent dans l'analyse de données, le cloud et l'IA et qui intègrent les pratiques exemplaires du secteur à notre plateforme d'audit intelligent. Nous offrons à nos professionnels des formations portant sur un large éventail de technologies pour faire en sorte qu'une fois sur le terrain, ils puissent non seulement respecter les normes professionnelles, mais aussi être hautement qualifiés dans les nouvelles technologies.



Accréditation et exigences obligatoires pour les missions IFRS et U.S. GAAP/GAAS

Pour auditer une entité qui prépare des états financiers selon les référentiels *IFRS* ou *U.S. GAAP*, les membres de l'équipe doivent disposer d'une expérience sectorielle et d'une accréditation correspondante.

Pour pouvoir intervenir sur une mission en *IFRS*, les associés et managers doivent suivre un programme de formation annuelle sur le référentiel IFRS.

Pour pouvoir intervenir sur une mission *U.S. GAAP* et/ou *U.S. Auditing Standards*, les associés et managers doivent suivre les formations obligatoires applicables selon la nature de la mission (*U.S. Auditing Standards / U.S. SEC / SOX / U.S. GAAP*).

Informations financières



Le chiffre d'affaires consolidé de KPMG Associés s'élève à 1,47 milliard d'euros pour l'exercice clos le 30 septembre 2023.

Ils se répartissent comme suit :

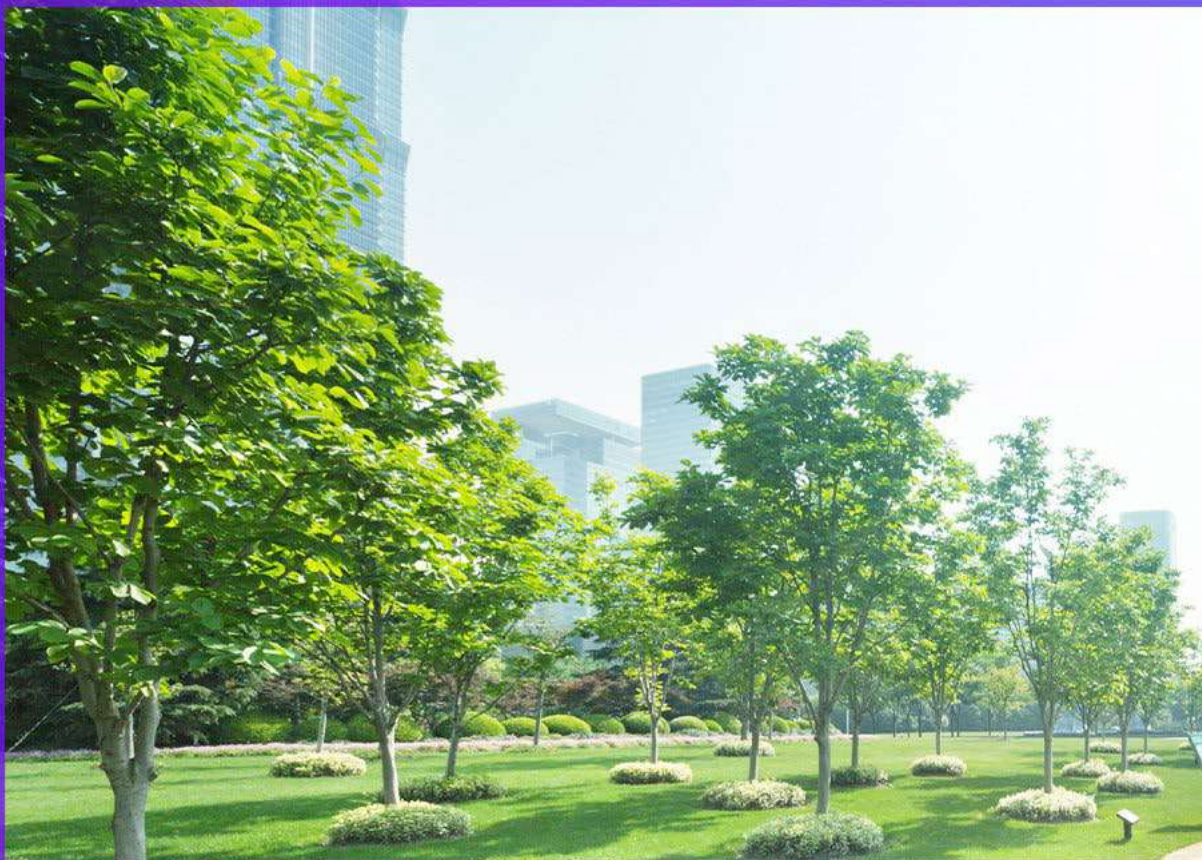
(en M€)	30/09/2023
(A) Contrôle légal des états financiers annuels et consolidés d'entités d'intérêt public (EIP) et d'entités membres d'un groupe d'entreprises dont l'entreprise mère est une EIP	135,3
(B) Contrôle légal des états financiers annuels et consolidés d'autres entités	295,8
Sous-total Contrôle légal (A+B)	431,2
(C) Services autres que la certification des comptes fournis à des clients d'audit	64,0
Sous-total Clients d'audit (A+B+C)	495,1
(D) Services autres que d'audit fournis à d'autres entités (expertise comptable, conseil, droit et fiscalité)	971,6
TOTAL	1 466,7

Les comptes sociaux et consolidés de KPMG Associés sont soumis à l'audit légal d'un collège de commissaires aux comptes.

Les membres de ce collège n'ont aucun lien direct ou indirect avec le cabinet.

Les comptes sociaux et consolidés de KPMG Associés pour l'exercice clos le 30 septembre 2023 ont été certifiés sans réserve. Les comptes sociaux des différentes filiales de KPMG Associés ont également été certifiés sans réserve.

KPMG en France a de loin la structure financière la plus solide des firmes d'audit françaises comme en attestent les comptes consolidés publiés chaque année. Elle est le fruit d'une volonté constante de constituer chaque année une capacité d'autofinancement en vue de poursuivre de façon pérenne ses investissements.



Rémunération des associés



Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes



La rémunération des associés en qualité de salariés du cabinet est composée d'une partie fixe et d'une partie variable. La partie variable résulte de l'allocation d'une enveloppe issue d'un calcul économique global.

L'allocation est faite en fonction de critères qualitatifs et quantitatifs identiques pour tous les associés, et plus particulièrement :

- qualité technique des dossiers ;
- respect des normes professionnelles applicables à l'exécution des missions ;
- respect de l'ensemble des valeurs et des procédures du cabinet ;
- gestion des talents ;
- performance de(s) l'équipe(s) dont l'associé a la responsabilité ;
- capacités de *leadership*.

La rémunération des associés ne dépend pas des résultats d'entités légales autres que le cabinet lui-même. Le système de rémunération des associés intègre les critères de qualité, de conformité et de développement des équipes.

Les politiques de KPMG en France interdisent que les associés audit soient évalués ou rémunérés sur la base des services autres que la certification des comptes, fournis aux clients d'audit.

Déclaration de la direction





Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

Déclaration de la direction concernant le contrôle de la qualité, l'indépendance et la formation

En respect des dispositions de l'article R.823-21 du Code de commerce, nous confirmons, que :

- nous avons mis en place un système de gestion de la qualité tel que décrit dans le présent rapport. Il permet une gestion des risques appropriée et le respect des dispositions légales et réglementaires qui nous sont applicables. L'évaluation du dispositif SoQM permet de conclure qu'il offre au cabinet l'assurance raisonnable que les objectifs du système de gestion de la qualité sont atteints ;
- nous avons mis en œuvre des procédures de maintien et des contrôles de l'indépendance tels que décrit dans le présent rapport. Une vérification interne du respect de notre indépendance est effectuée régulièrement ;
- notre politique de formation continue exposée dans ce présent rapport permet de contrôler le respect des dispositions des articles L.821-24 et R.822-22 du Code de commerce.



Marie Guillemot

Présidente du Directoire de KPMG en France



Annexes

Annexe 1

Liste des entités d'intérêt public (EIP) pour lesquelles le cabinet a effectué un contrôle légal des comptes au cours de l'exercice écoulé

Titulaire KPMG S.A. :

DÉNOMINATION	Type d'EIP
Abionyx Pharma	Titres admis sur un marché réglementé
AG2R PREVOYANCE	Institution de prévoyance
Agence Française de Développement	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
Agence France Locale	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / Etablissement de crédit
Agence France Locale - Sté Territoriale	Compagnie Financière Holding
Air France KLM	Titres admis sur un marché réglementé
ALTUR INVESTISSEMENT	Titres admis sur un marché réglementé
AMAP pour le compte de CMAV (ex CAISSE MUTUELLE ASSURANCES SUR LA VIE)	Assurances
AMAP pour le compte de Malakoff Humanis Assurances (ex Malakoff Humanis Assurances)	Assurances
AMAP pour le compte de Malakoff Humanis Retraite Supplémentaire	Fonds de retraite professionnelle supplémentaire
AMAP pour le compte de Mutuelle Malakoff Humanis (ex Mutuelle Malakoff Humanis)	Mutuelle livre II
AMELLIS MUTUELLES	Mutuelle livre II
Arab Banking Corporation S.A.	Etablissement de crédit

DÉNOMINATION	Type d'EIP
Arial CNP Assurance	Assurances
Arkema S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
Associations Mutuelles Le Conservateur	Assurances
ASSURANCE MUTUELLE DES MOTARDS	Assurances
ASSURANCE MUTUELLE D'OUTRE-MER	Assurances
Assurances du Crédit Mutuel IARD S.A.	Assurances
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.	Assurances
Assurances du Crédit Mutuel VIE SAM	Assurances
Assystem SA	Titres admis sur un marché réglementé
AUDIENS SANTE PREVOYANCE	Institution de prévoyance
Autoroutes du Sud de la France (ASF)	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
Autoroutes Paris Rhin Rhône	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
AUXIA	Assurances
AUXIA ASSISTANCE	Assurances
BANQUE CIC EST	Etablissement de crédit
BANQUE CIC NORD OUEST	Etablissement de crédit
BANQUE CIC OUEST	Etablissement de crédit

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes



Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

DÉNOMINATION	Type d'EIP
Banque des Caraïbes S.A.	Etablissement de crédit
Banque Européenne du Crédit Mutuel SAS	Etablissement de crédit
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / Etablissement de crédit
Banque Internationale de Commerce Bred	Etablissement de crédit
Banque Michel Inchauspé (BAMI)	Etablissement de crédit
Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne	Etablissement de crédit
Banque Populaire AURA	Etablissement de crédit
Banque Populaire Méditerranée	Etablissement de crédit
Banque Populaire Occitane	Etablissement de crédit
Banque Populaire Rives de Paris	Etablissement de crédit
BANQUE TRANSATLANTIQUE	Etablissement de crédit
BASSAC	Titres admis sur un marché réglementé
BASTIDE LE CONFORT MEDICAL	Titres admis sur un marché réglementé
Believe	Titres admis sur un marché réglementé
BPIfrance (anciennement Bpifrance Financement)	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / Etablissement de crédit
Bred Banque Populaire	Etablissement de crédit
Bred Cofilease	Etablissement de crédit
BTP Prevoyance	Institution de prévoyance
Caisse Agricole Crédit Mutuel	Etablissement de crédit
CAISSE CENTRALE DU CREDIT MUTUEL	Etablissement de crédit
Caisse de Crédit Municipal de Lille	Etablissement de crédit

DÉNOMINATION	Type d'EIP
Caisse de Prévoyance du Port de Bordeaux Madame Sandrine Lavergne	Mutuelle livre II
Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Normandie	Etablissement de crédit
CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE RHÔNE ALPES	Etablissement de crédit
Caisse d'Epargne et de Prévoyance Languedoc Roussillon	Etablissement de crédit
Caisse d'Epargne et Prévoyance Ile de France	Etablissement de crédit
Caisse d'Epargne Loire Centre	Etablissement de crédit
Caisse d'Epargne Prévoyance d'Auvergne et du Limousin	Etablissement de crédit
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Etablissement de crédit
Caisse Française de Financement Local	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / Etablissement de crédit
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne	Etablissement de crédit
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée	Etablissement de crédit
Caisse Régionale de Crédit de la Martinique et de la Guyane	Etablissement de crédit
Caisse Réunionnaise de Prévoyance	Institution de prévoyance
Carmila S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
CASINO, GUICHARD-PERRACHON	Titres admis sur un marché réglementé
CCMO Mutuelle	Mutuelle livre II
CDC - CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
CDC Mutuelle	Mutuelle livre II
CEGEDIM SA	Titres admis sur un marché réglementé



Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

DÉNOMINATION	Type d'EIP
CENTRE MUTUALISTE INTERPROFESSIONNEL	Mutuelle livre II
CHU Bordeaux	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
CIC	Titres admis sur un marché réglementé / Etablissement de crédit
CIC Lyonnaise de Banque S.A.	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / Etablissement de crédit
CNP Assurances SA	Assurances
CNP CAUTION	Assurances
Cofiroute	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
Compagnie de Saint-Gobain	Titres admis sur un marché réglementé
CRCA Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres	Etablissement de crédit
CRCA Mutuel de Normandie	Etablissement de crédit
CRCA Mutuel de Normandie Seine	Titres admis sur un marché réglementé / Etablissement de crédit
CRCA Mutuel Toulouse 31	Titres admis sur un marché réglementé / Etablissement de crédit
CRCAM Centre Ouest	Etablissement de crédit
CRCAM Nord de France	Titres admis sur un marché réglementé / Etablissement de crédit
CRCAM Val de France	Etablissement de crédit
Crédit Agricole Alpes Provence	Titres admis sur un marché réglementé / Etablissement de crédit
Crédit Agricole Centre Est	Etablissement de crédit
Crédit Coopératif SA	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / Etablissement de crédit
Crédit Municipal de Paris	Etablissement de crédit
Crédit Mutuel Factoring SA	Etablissement de crédit

DÉNOMINATION	Type d'EIP
Crédit Mutuel Leasing	Etablissement de crédit
CREDIT MUTUEL REAL ESTATE LEASE	Etablissement de crédit
Crosswood	Titres admis sur un marché réglementé
CTE	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
Dassault Systèmes SE	Titres admis sur un marché réglementé
DBV Technologies	Titres admis sur un marché réglementé
DIAC S.A.	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / Etablissement de crédit
EDF S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
Electricité de Strasbourg	Titres admis sur un marché réglementé
ELO S.A.	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
Eramet S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
ESI GROUP	Titres admis sur un marché réglementé
Etablissements Maurel & Prom SA	Titres admis sur un marché réglementé
EUROP ASSISTANCE SA	Assurances
Factofrance SAS	Etablissement de crédit
Figeac Aéro	Titres admis sur un marché réglementé
Fnac Darty S.A	Titres admis sur un marché réglementé
FONCIERE INEA	Titres admis sur un marché réglementé
Fransabank France	Etablissement de crédit
Garance Retraite SA	Fonds de retraite professionnelle supplémentaire
Gecina	Titres admis sur un marché réglementé
GENERALI IARD	Assurances
Generali Retraite	Fonds de retraite professionnelle supplémentaire



Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

DÉNOMINATION	Type d'EIP
GENERALI VIE	Assurances
Getlink SE	Titres admis sur un marché réglementé
GFA Caraïbes	Assurances
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel S.A.	Société de Groupe d'Assurance
Groupe Smiso Mutuelle des Cadres (GSMC)	Mutuelle livre II
HELVETIA S.A.	Assurances
Holding d'Infrastructures de Transport HIT	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
HOSPICES CIVILS DE LYON	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
Identités Mutuelle	Mutuelle livre II
IMHOTEP ASSURANCES	Assurances
Intériale Mutuelle	Mutuelle livre II
Inventiva S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
IPSEC	Institution de prévoyance
Ipsen S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
Ircem Mutuelle	Mutuelle livre II
JCDecaux SA	Titres admis sur un marché réglementé
Kaufman & Broad SA	Titres admis sur un marché réglementé
LA BANQUE POSTALE	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / Etablissement de crédit
La Banque Postale Assurance IARD	Assurances
La Banque Postale Assurance Santé	Assurances
LA BANQUE POSTALE HOME LOAN SFH	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / Etablissement de crédit

DÉNOMINATION	Type d'EIP
La Banque Postale Prévoyance	Assurances
LA MEDICALE	Assurances
La Mondiale Retraite supplémentaire S.A	Fonds de retraite professionnelle supplémentaire
La Poste	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
L'Air Liquide SA	Titres admis sur un marché réglementé
Latécoère S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
Laurent-Perrier	Titres admis sur un marché réglementé
LDC SA	Titres admis sur un marché réglementé
LECTRA	Titres admis sur un marché réglementé
L'Equité S.A. Cie d'Assurances et Réass.	Assurances
Les Assurances Mutuelles Le Conservateur	Assurances
Louvre Banque Privée (ex Banque Privée Européenne)	Etablissement de crédit
Lumibird S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
Ma French Bank	Etablissement de crédit
Maisons du Monde S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
Malteries Franco-Belges S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
MANITOU BF	Titres admis sur un marché réglementé
Manutan International S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
Marie Brizard Wine & Spirits SA	Titres admis sur un marché réglementé
Memo Bank S.A.	Etablissement de crédit
MERCIALYS	Titres admis sur un marché réglementé
Mersen SA	Titres admis sur un marché réglementé
Métropole Télévision S.A.	Titres admis sur un marché réglementé



Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

DÉNOMINATION	Type d'EIP
MGEN (ex Mutuelle Générale de l'Education Nationale)	Mutuelle livre II
MGEN Filia	Mutuelle livre II
MGEN Vie	Mutuelle livre II
MGP Mutuelle Générale de la Police	Mutuelle livre II
MIAG Mutuelle Interprofessionnelle Antilles	Mutuelle livre II
MMB SCF	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / Etablissement de crédit
Mobilis Banque	Etablissement de crédit
MUTEST	Mutuelle livre II
Mutualia Territoires Solidaires	Mutuelle livre II
MUTUALITE DE LA REUNION	Mutuelle livre II
Mutuelle de la Dépêche du Midi Complémentaire Santé	Mutuelle livre II
MUTUELLE DE MARE-GAILLARD	Mutuelle livre II
Mutuelle des Pays de Vilaine	Mutuelle livre II
Mutuelle du GPMH	Mutuelle livre II
Mutuelle Garance	Mutuelle livre II
MUTUELLE GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES	Mutuelle livre II
MUTUELLE MEDICO CHIRURGICALE	Mutuelle livre II
Mutuelle Mieux-Etre	Mutuelle livre II
Mutuelle Nationale du Personnel des Ets Michelin	Mutuelle livre II
Mutuelle Smeno	Mutuelle livre II
MUTUELLE VALEO	Mutuelle livre II

DÉNOMINATION	Type d'EIP
My Money Bank	Etablissement de crédit
NACON S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
Neurones SA	Titres admis sur un marché réglementé
NEW IMMO HOLDING SA	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
ORANGE BANK	Etablissement de crédit
ORANGE SA	Titres admis sur un marché réglementé
Orano	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
Orano Assurance & Réassurance	Assurances
OVH Groupe	Titres admis sur un marché réglementé
Pernod Ricard S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
Phaxiam Therapeutics (ex Erytech Pharma)	Titres admis sur un marché réglementé
PREPAR Iard	Assurances
PREPAR VIE	Assurances
PréviFrance Mutualité	Mutuelle livre II
PRIMA	Assurances
Promontoria MMB SAS	Compagnie Financière Holding / Emetteur de titres de créances sans titre de capital coté
Prudence Créole	Assurances
QUATREM (ex AMAP POUR LE COMPTE DE QUATREM)	Assurances
Rallye SA	Titres admis sur un marché réglementé
RCI Banque S.A.	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / Etablissement de crédit
REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté



Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

DÉNOMINATION	Type d'EIP
Renault SA	Titres admis sur un marché réglementé
Rexel S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
Robertet	Titres admis sur un marché réglementé
Rothschild & Co S C A	Compagnie Financière Holding / Marché réglementé Euronext Paris
Rothschild Martin Maurel	Etablissement de crédit
RTE Réseau de transport d'électricité	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
Rubis SCA	Titres admis sur un marché réglementé
SANEF SA	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
Sartorius Stedim Biotech	Titres admis sur un marché réglementé
SAS Unofi	Société de Groupe d'Assurance
Savencia SA	Titres admis sur un marché réglementé
SCOR SE	Titres admis sur un marché réglementé / Assurances
SEB SA	Titres admis sur un marché réglementé
Séché Environnement	Titres admis sur un marché réglementé
Sérénis Assurances S.A.	Assurances
SergeFerrari Group	Titres admis sur un marché réglementé
SES-imagotag S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
SEYNA	Assurances
SFIL	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté / Etablissement de crédit
SGAM AG2R La Mondiale	Société de Groupe d'Assurance Mutuelle
SGAM MALAKOFF HUMANIS	Société de Groupe d'Assurance Mutuelle
SGAPS BTP	Société de Groupe Assurantiel de Protection Sociale
SMH Mutuelle des Hospitaliers	Mutuelle livre II

DÉNOMINATION	Type d'EIP
Société Anonyme de Défense et d'Assurance	Assurances
Société de Banque et d'Expansion	Etablissement de crédit
SOCIETE DE TAYNINH	Titres admis sur un marché réglementé
Société d'Infrastructure Gazières	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
Société du Grand Paris	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
SOCIETE POUR L'INFORMATIQUE INDUSTRIELLE - SII	Titres admis sur un marché réglementé
Sodexo SA	Titres admis sur un marché réglementé
Sofider	Etablissement de crédit
SOITEC	Titres admis sur un marché réglementé
STEF SA	Titres admis sur un marché réglementé
Tarkett	Titres admis sur un marché réglementé
Tipiak SA	Titres admis sur un marché réglementé
TRANSGENE	Titres admis sur un marché réglementé
TUTELAIRE	Mutuelle livre II
Ubisoft Entertainment SA	Titres admis sur un marché réglementé
UMR S.A.	Fonds de retraite professionnelle supplémentaire
Unofi Assurances	Assurances
URM - Union de Réassurance Mutualia	Mutuelle livre II
Vallourec S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
Veolia Environnement SA	Titres admis sur un marché réglementé
Vicat SA	Titres admis sur un marché réglementé
VIEL ET CIE	Titres admis sur un marché réglementé
YOUNITED S.A.	Etablissement de crédit



Titulaire KPMG Audit FS I S.A.S.

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

DÉNOMINATION	Type d'EIP
Banque BCP S.A.	Etablissement de crédit
Banque Edel	Etablissement de crédit
Banque Populaire du Sud	Etablissement de crédit
Banque Populaire Grand Ouest	Etablissement de crédit
Banque Pouyanne	Etablissement de crédit
Bred Gestion	Etablissement de crédit
Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes	Etablissement de crédit
Caisse d'Épargne Grand Est Europe	Etablissement de crédit
Caisse d'Épargne Hauts de France	Etablissement de crédit
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou Basse Normandie	Etablissement de crédit
CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL OCEAN	Etablissement de crédit
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PARIS ET D'ILE DE FRANCE	Titres admis sur un marché réglementé / Etablissement de crédit

DÉNOMINATION	Type d'EIP
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Agricole de Lorraine	Etablissement de crédit
Capitole Finance - Tofinso SA	Etablissement de crédit
CRCA Charente-Périgord	Etablissement de crédit
Crédit Agricole du Morbihan	Titres admis sur un marché réglementé / Etablissement de crédit
Crédit Agricole Nord Est	Etablissement de crédit
Ircem Prévoyance	Institution de prévoyance
La Banque Privée Saint Germain S.A (ex : Quilvest Banque Privée S.A.)	Etablissement de crédit
SELECTIRENTE	Titres admis sur un marché réglementé
VEOLIA ENVIRONNEMENT SERVICES RE	Assurances
Vitura SA	Titres admis sur un marché réglementé



Titulaire KPMG Audit IS S.A.S.

DÉNOMINATION	Type d'EIP
ALTEN SA	Titres admis sur un marché réglementé
Assistance Publique - Hopitaux de Paris	Emetteur de titre de créance sans titre de capital coté
Atland (ex Foncière Atland)	Titres admis sur un marché réglementé
Bigben Interactive SA	Titres admis sur un marché réglementé
EIFFAGE S.A.	Titres admis sur un marché réglementé
Nexity	Titres admis sur un marché réglementé
SRP Groupe SA	Titres admis sur un marché réglementé
Sté Centrale Bois&Scieries de la Manche	Titres admis sur un marché réglementé
Teleperformance SE	Titres admis sur un marché réglementé

Annexe 2

Liste des membres du réseau KPMG exerçant des missions de contrôle légal au sein de l'Union européenne et de l'Espace Économique Européen

Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

Pays	Nom d'entreprise
Autriche	KPMG Austria GmbH Wirtschaftsprüfungs- und Steuerberatungsgesellschaft (Wien)
Autriche	KPMG Alpen-Treuhand GmbH Wirtschaftsprüfungs- und Steuerberatungsgesellschaft (Wien)
Autriche	KPMG Austria GmbH Wirtschaftsprüfungs- und Steuerberatungsgesellschaft (Linz)
Autriche	KPMG Niederösterreich GmbH Wirtschaftsprüfungs- und Steuerberatungsgesellschaft
Belgique	KPMG Bedrijfsrevisoren / KPMG Réviseurs d'Entreprises
Bulgarie	KPMG Audit OOD
Croatie	KPMG Croatia d.o.o. za reviziju
Chypre	KPMG
Chypre	KPMG Limited
République tchèque	KPMG Česká republika Audit, s.r.o.
Danemark	KPMG P/S
Estonie	KPMG Baltics OÜ
Finlande	KPMG Oy Ab
Finlande	KPMG Julkistarkastus Oy
France	KPMG Associés S.A. (pas de mandat CAC)

Pays	Nom d'entreprise
France	KPMG Audit FS I S.A.S.
France	KPMG Audit IS S.A.S.
France	KPMG Audit Nord S.A.S.*
France	KPMG Audit Ouest S.A.S.
France	KPMG Audit Rhône Alpes Auvergne S.A.S.
France	KPMG Audit Sud-Est S.A.S.
France	KPMG Fiduciaire de France
France	KPMG S.A.
France	SALUSTRO REYDEL S.A.
Allemagne	KPMG AG Wirtschaftsprüfungsgesellschaft
Allemagne	KPMG Bayerische Treuhandgesellschaft Aktiengesellschaft Wirtschaftsprüfungsgesellschaft Steuerberatungsgesellschaft
Grèce	KPMG Certified Auditors S.A.
Grèce	KPMG Auditing A.E.
Hongrie	KPMG Hungária Kft.
Islande	KPMG ehf.
Irlande	KPMG
Italie	KPMG S.p.A.

* «TUP» dans KPMG SA au 1^{er} octobre 2023.



Édito

Qui sommes-nous ?

Notre structure et notre gouvernance

La qualité au cœur de notre activité

Informations financières

Rémunération des associés

Déclaration de la direction

Annexes

Pays	Nom d'entreprise
Italie	KPMG Audit S.p.A.
Lettonie	KPMG Baltics SIA
Liechtenstein	KPMG (Liechtenstein) AG
Lituanie	KPMG Baltics UAB
Luxembourg	KPMG Audit S.à.r.l.
Malte	KPMG
Pays-Bas	KPMG Accountants N.V.
Norvège	KPMG Holding AS
Norvège	KPMG AS
Pologne	KPMG Audyt Services Spółka z ograniczoną odpowiedzialnością
Pologne	KPMG Audyt Spółka z ograniczoną odpowiedzialnością
Pologne	KPMG Audyt Spółka z ograniczoną odpowiedzialnością Spółka Komandytowa
Portugal	KPMG & Associados - Sociedade de Revisores Oficiais de Contas, S.A.
Roumanie	KPMG Audit SRL
Slovaquie	KPMG Slovensko spol. s r.o.
Slovénie	KPMG Slovenija, podjetje za revidiranje, d.o.o.
Espagne	KPMG Auditores, S.L.
Suède	KPMG AB

* L'information financière présentée est constituée par les informations combinées des différents membres du réseau KPMG exerçant des missions de contrôle légal au sein de l'UE et de l'EEE. Les informations sont combinées uniquement à des fins de présentation. KPMG International ne fournit pas de services aux clients et ne génère pas non plus de chiffre d'affaires avec des clients.

Le chiffre d'affaires agrégé de ces membres du réseau est de 2,4 milliard* d'euros au 30 septembre 2023. Ce chiffre d'affaires agrégé est présenté dans la meilleure mesure actuellement calculable et convertis au taux de change moyen en vigueur au cours des 12 mois au 30 septembre 2023.



Annexe 3

Liste des personnes physiques du cabinet KPMG exerçant des missions de contrôle légal en leur nom propre en France

- BOULANGE Bertrand
- BRIQUETEUR-URBAIN Anne
- CARTIER Alexis
- DAMAISIN Frederic
- DELPIERRE Arnaud
- DUFOUR Jacques*
- GENIN Laurent
- LAMBERT Francois
- LIBEROS Christian*
- MENA Eric*
- NOIRET Frederic*
- PALLUD Sandrine
- ROSIER Philippe
- SALLE Pierre-Emmanuel
- VALENSI Jean-Pierre

*Départ à la retraite après la signature des opinions.

Annexe 4

Liste des membres du Conseil de surveillance de KPMG en France

- Vincent de Becquevort, Président du Conseil de surveillance
- François Lambert, Vice-Président du Conseil de surveillance
- Sara Righenzi de Villers, Présidente du Comité d'Audit
- Sarah Bagnon
- Christophe Bergerot
- Eve Braun
- Cécile Decourtray
- Jean-Luc Guitera
- Béatrice Hiere- Mariné
- Renaud Ronchieri
- Philippe Lanternier
- Isabelle Mayaud

Contacts

Béatrice de Blauwe

Partner

Quality & Risk Management

bdeblauwe@kpmg.fr

Julia Desmoulin

Senior Manager

Quality & Risk Management

jdesmoulin@kpmg.fr

kpmg.fr



Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG S.A. est membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). KPMG International et ses entités liées ne proposent pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.

© 2024 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG. [Imprimé en France] [A usage interne]

Conception - Réalisation : Studio Alger - Janvier 2024.

Crédits photos : AdobeStock, iStock, Pexels, Freepik